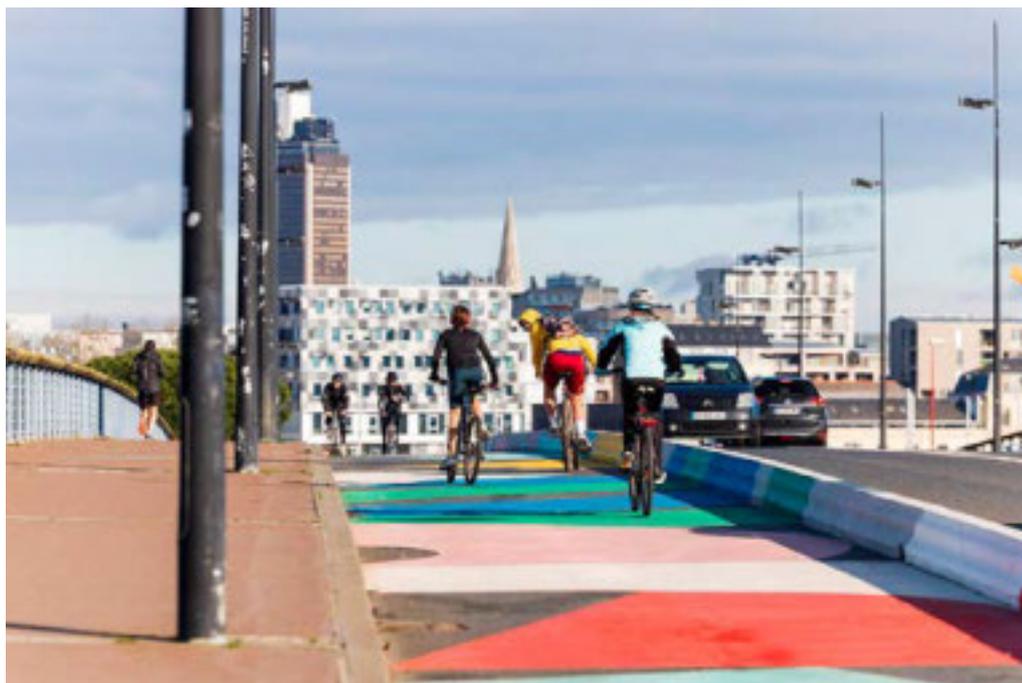




Finances

Rapport financier 2020

Éditorial	p. 3
L'intercommunalité au service des habitants de la métropole en 2020	p. 5
L'action de Nantes Métropole par politiques publiques	p. 8
Les équilibres financiers tous budgets	p. 13
La dette consolidée	p. 16
Les grands équilibres financiers du budget principal	p. 19
L'analyse rétrospective sur 3 ans (2018-2020)	p. 22
Le compte administratif 2020 du budget principal	p. 29
Les budgets annexes	p. 41
Lexique et principes budgétaires	p. 48
Données de synthèse	p. 49
Annexes des comptes	p. 52



ÉDITO

Mesdames, Messieurs,

Ce rapport résume l'activité des services de Nantes Métropole et toutes les actions engagées à l'échelle des 24 communes durant une année 2020 évidemment très particulière, marquée par la crise sanitaire. Cette crise doublée d'une crise économique et sociale importante, a déjà eu des conséquences fortes sur notre territoire et ses habitantes et habitants. Face aux difficultés, nous avons toutefois su nous mobiliser pour accompagner les acteurs du territoire, notamment les acteurs économiques et ceux de la santé, que ce soit par la mise en place d'un fonds d'aide pour l'innovation santé, pour soutenir les recherches sur les vaccins et traitements COVID, ou par des mesures fortes en faveur de nos commerces de proximité.

L'avenir de notre territoire, il s'écrit ensemble et nous prenons la responsabilité de l'imaginer collectivement. En tant que citoyennes, citoyens, vous aspirez à une métropole vivante, dynamique et résiliente. C'est pourquoi nous renforçons le dialogue citoyen, en donnant plus de pouvoir d'agir et en créant de nouveaux espaces d'expression. Comme cette démarche de Convention citoyenne, lancée à l'automne 2020, afin de tirer sans attendre les premiers enseignements de la crise. Une démarche qui a permis d'entendre la diversité des points de vue et d'aboutir au rendu d'un avis riche et détaillé de la part des 80 membres de la Convention.

Au-delà de la crise, notre Métropole a, dans l'élan du nouveau mandat qui s'est ouvert à l'été, déployé tous ses atouts et forces pour dessiner son avenir et écrire une nouvelle page de son histoire. Elle l'a fait en choisissant de continuer à investir fortement pour devenir une métropole toujours plus résiliente, innovante et exemplaire, notamment en matière de transition sociale et écologique. En 2020, Nantes Métropole a ainsi investi 435 millions d'euros pour des projets aussi ambitieux qu'attendus. Parmi eux, la transformation en cours de la place du Commerce, l'inauguration de la nouvelle gare mezzanine de Nantes ou celle des parkings relais de Bouaye et de Vertou avec près de 1000 places.

Penser autrement nos déplacements, c'est évidemment inventer un nouveau modèle décarboné. Ainsi, la Métropole a continué en 2020 à renforcer la complémentarité des modes de transports, notamment à travers les nouveaux Navibus, le développement du covoiturage, le plan piéton-vélo, les P+R, mais aussi le circuit Loire à Vélo, avec des travaux en cours au port à Bois à Bouguenais. En outre, enjeux climatiques et pouvoir d'achat étant liés, nous avons voté la baisse de 20 % du prix des abonnements TAN dès le début du mandat ce qui a permis une mise en œuvre effective au 1er janvier 2021 alors même que la gratuité des transports en commun les week-ends et jours de pollution est entrée en vigueur le 24 avril dernier.

Notre engagement pour améliorer le quotidien des habitantes et des habitants se décline dans de multiples actions concrètes parmi lesquelles aussi la préservation de la qualité des eaux, le perfectionnement de notre système de tri sélectif et une offre renouvelée de logements permettant à chacune et chacun de se loger, quels que soient ses revenus. Nous agissons toujours au plus près des habitants pour apporter les réponses les plus adaptées, qu'il s'agisse d'entretenir ou repenser la voirie, les espaces et équipements publics ou d'offrir des services de qualité, tant pour la collecte des déchets que pour l'assainissement ou la propreté des espaces. La métropole est aux côtés de

ses 24 communes pour les soutenir dans leurs projets d'aménagement, d'investissements de proximité et d'amélioration du cadre de vie : c'est le cas, par exemple, de la poursuite en 2020 de l'aménagement des centres bourgs de Mauves-sur-Loire ou de Bouguenais. Cette année encore, malgré la pandémie, les pôles de proximité de Nantes Métropole ont mené dans les communes de nombreux chantiers d'aménagement de proximité.

Cet engagement qui est le nôtre concerne aussi la santé, sujet majeur au cœur de notre action. Offrir un service public de santé accessible à toutes et tous, et notamment les personnes plus fragiles est essentiel et plus que jamais, dans cette période de crise que nous traversons, les nouvelles formes de précarité doivent nous conduire à renforcer notre action auprès des habitantes et habitants.

C'est aussi, plus globalement, la continuité de notre action dans les quartiers populaires, avec notamment les projets de renouvellement urbain des quartiers Château à Rezé et Plaisance à Orvault.

Agir pour l'égalité, c'est aussi refuser l'exclusion. Nous devons veiller à ne laisser personne au bord du chemin. C'est le cap que nous suivons pour répondre à tous les défis qui sont devant nous et c'est l'un des objectifs du fonds de lutte contre le sans-abrisme qui a été acté lors du dernier Conseil métropolitain.

L'avenir de notre métropole passe aussi par l'alliance des territoires et des coopérations renforcées avec ses territoires voisins, urbains, périurbains et ruraux. C'est dans cette optique que nous travaillons activement au sein du Pôle métropolitain Nantes - Saint-Nazaire et du Pôle Métropolitain Loire-Bretagne. Nous pouvons aussi nous appuyer sur notre contrat de réciprocité avec le Pays de Retz, afin d'avancer concrètement sur des questions qui dépassent nos frontières communales ou métropolitaines, comme l'alimentation, l'agriculture, la pollution de l'air ou les mobilités.

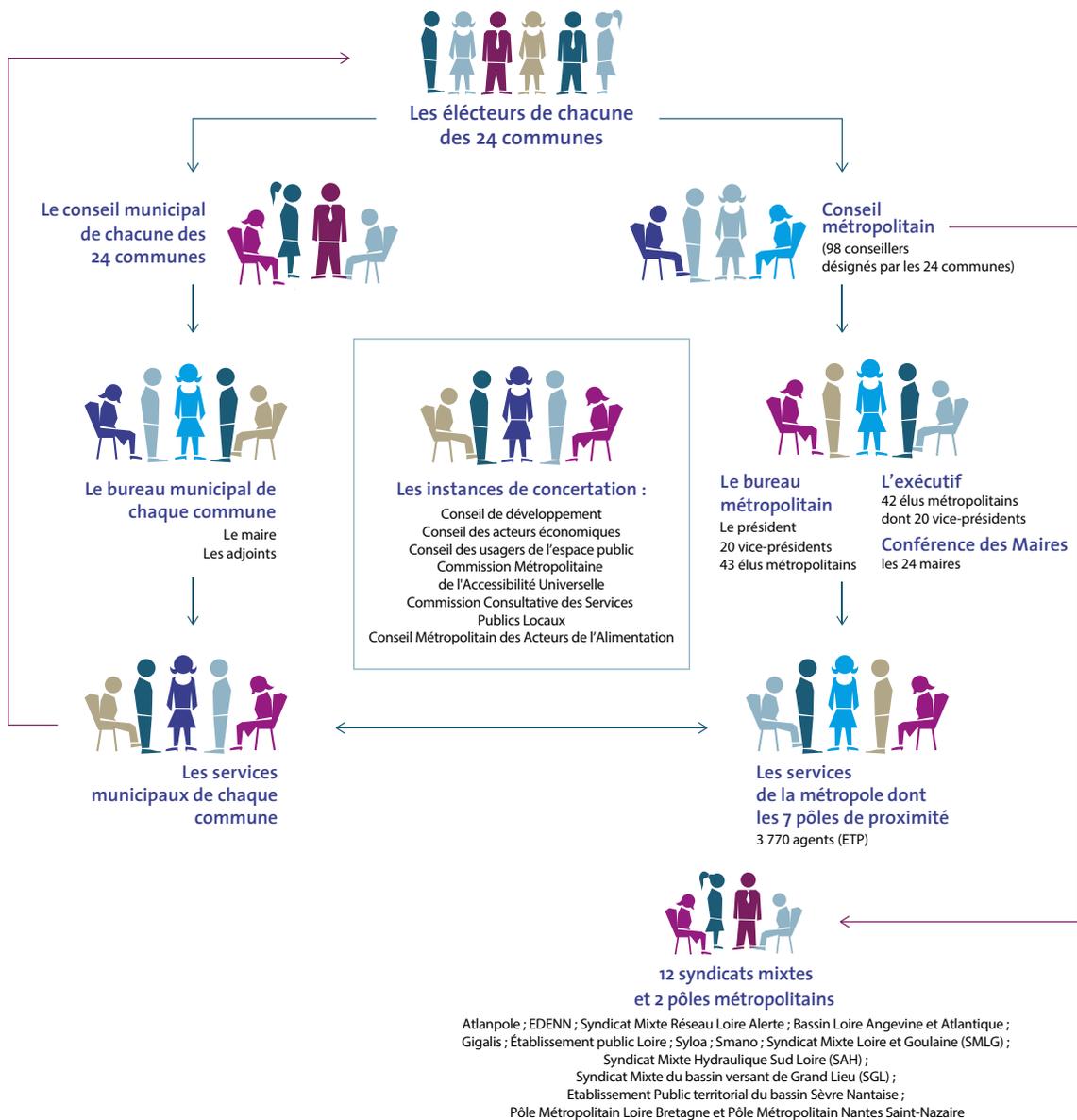
Une nouvelle fois, la richesse de ce rapport d'activité témoigne du travail accompli en 2020 par l'ensemble des agents de Nantes Métropole, femmes et hommes pleinement engagés et mobilisés dans leur travail et ce, malgré le contexte difficile lié à la crise. Je tiens, par ces quelques lignes, à les remercier pour leur sens du service public et leur professionnalisme qui permet de gérer les nouvelles urgences comme d'inventer les politiques publiques de demain.

Johanna Rolland, Présidente de Nantes Métropole



L'INTERCOMMUNALITÉ AU SERVICE DES HABITANTS EN 2020

Les services de Nantes Métropole agissent en lien étroit avec les communes membres mais aussi avec de nombreux organismes publics, associations et entreprises pour la réalisation des objectifs fixés par les élus municipaux et métropolitains.



À ce schéma s'ajoutent:

- Les associations subventionnées (Nantes Métropole : 302)
- Les organismes bénéficiant d'une garantie d'emprunt (Nantes Métropole : 51)
- Les délégataires de service public (Nantes Métropole : 21 structures titulaires de 29 contrats)
- Les titulaires d'un contrat de partenariat (Nantes Métropole : 1 structure)

Organismes partenaires de Nantes Métropole (SPL, SPLA, SAEM, SAS, SCIC, Associations, Bailleurs sociaux)

Aménagement et urbanisme

Nantes Métropole Aménagement (NMA)
Société d'aménagement de la Métropole ouest atlantique (SAMOA)
Loire-Atlantique Développement – Société d'Équipement de la Loire-Atlantique (LAD-SELA)
Loire-Atlantique Développement (LAD)
Loire Océan Développement (LOD)
Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA)
SP Régionale Pays de la Loire
Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise (AURAN)

Transition énergétique

MIN à Watt (SAS)

Logement

Nantes Métropole Habitat
Harmonie Habitat
SAMO
Atlantique Habitations
La Nantaise d'Habitations
Organisme de Foncier Solidaire (OFS)
La SACICAP de Saint-Nazaire et de la région Pays de Loire
La CIF Coopérative - SCIC HLM

Services à la population et développement économique

Société d'Économie Mixte des Transports de l'Agglomération Nantaise (SEMITAN)
Nantes Métropole Gestion Equipement (NGE)
Nantes Métropole Gestion Services (NMGS)
Le Voyage à Nantes (LVAN)
SPL La Cité des Congrès de Nantes
Société d'Économie Mixte du Marché d'intérêt National de Nantes (SEMMINN)
Nantes Saint-Nazaire Développement
EBANSN



Les organismes partenaires de l'action intercommunale

Aménagement et urbanisme

Nantes Métropole Aménagement - NMA (SPL)
Capital détenu par Nantes Métropole : 55.14 % soit 982 509€
Objet social : réalisation d'opérations d'aménagement, de construction, gestion et entretien des réalisations.

Société d'équipement de la Loire-Atlantique - SELA (SAEM)

Capital détenu par Nantes Métropole : 4,61 % soit 616 404€
Objet social : opérations d'équipements dans les domaines foncier, économique, touristique et industriel.

Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique - SAMOA (SPL)

Capital détenu par Nantes Métropole : 57 % soit 570 000€
Objet social : opérations, actions et programmes d'aménagement sur le territoire de l'île de Nantes.

Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise - AURAN (Association)

Objet social : réalisation d'études indispensables à la prise de décisions des élus et touchant à l'équilibre des territoires.

Loire Océan Développement - LOD (SAEM)

Capital détenu par Nantes Métropole : 51,03 % soit 618 171€
Objet social : aide à la décision, développement urbain et économique, construction et réhabilitation, gestion et entretien des bâtiments réalisés.

Loire-Atlantique Développement – LAD (SPL)

Capital détenu par Nantes Métropole : 5,56%, soit 33 400€
Objet social : agence de développement offrant aux Collectivités un appui dans l'ingénierie, la conception et la réalisation de leurs projets.

Loire Océan Métropole Aménagement – LOMA (SPLA)

Capital détenu par Nantes Métropole : 64 % soit 144 000€
Objet social : aide à la décision, développement urbain et économique, construction et réhabilitation, gestion et entretien des bâtiments réalisés.

SP Régionale des Pays de la Loire (SPR)

Capital détenu par Nantes Métropole :

0,53 % soit 8 000€

Objet social : réalisation de toutes études et constructions d'équipements collectifs, notamment dans les domaines de la formation, de la recherche ou du développement économique ; mise en œuvre des observatoires et des outils de prospective utiles à la réalisation des actions ou opérations d'aménagement.

Autres organismes : EDENN (Entente pour le développement de l'Erdre navigable), Syndicat mixte de l'établissement public Loire, Syndicat mixte d'étude et d'alerte pour la protection des ressources en eau potable dans le bassin de la Loire angevine et atlantique, Syndicat Mixte Loire Aval (SYLOA).

Transition énergétique

SAS MIN à Watt

Capital détenu par Nantes Métropole :

5,00 % soit 1 830€

Objet social : exploitation, gestion technique et administrative, et location d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du MIN de Nantes Métropole, à vocation d'autoconsommation.

Logement

Nantes Métropole

Garantie d'emprunt sur 51 organismes, dont 33 dans le secteur du logement social.

Principal partenaire Nantes Métropole Habitat.

Participation au capital social 6 sociétés (SAMO, La Nantaise d'Habitations, Atlantique Habitations, Harmonie Habitat, SACICAP de Saint-Nazaire et de la région Pays de Loire, CIF Coopérative).

SCIC Atlantique Accession Solidaire - OFS (Organisme de foncier Solidaire) :

Capital détenu par Nantes Métropole :

13,89 % soit 100 000€

Objet social : cet organisme à but non lucratif a pour objet d'acquérir et gérer des terrains, bâtis ou non, en vue de réaliser des logements et des équipements collectifs.

Services à la population et développement économique

Société d'économie mixte des transports en commun de l'agglomération nantaise - SEMITAN (SAEM)

Capital détenu par Nantes Métropole :

65 % soit 390 000€

Objet social : exploitation et maintenance du réseau de transports collectifs de l'agglomération en délégation de service public de Nantes Métropole.

Nantes métropole Gestion Équipements – NGE (SAEM)

Capital détenu par Nantes Métropole :

38,03 % soit 1 189 656€

Objet social : réalisation et gestion, dans le cadre de conventions, de tous équipements publics à caractère industriel et commercial.

Nantes métropole Gestion Services – NMGS (SPL)

Capital détenu par Nantes Métropole :

50 % soit 18 500€

Objet social : réalisation d'études, le financement, la construction, la gestion, l'exploitation et l'entretien d'équipements publics.

Le Voyage à Nantes - VAN (SPL)

Capital détenu par Nantes Métropole :

68 % soit 680 000€

Objet social : affirmer la destination 'Nantes' sur la base de son offre culturelle et touristique en exploitant tous les équipements, événements artistiques et culturels, en contribuant au développement, à la coordination et à la promotion de la programmation culturelle et en gérant les fonctions d'Office du tourisme et de développement touristique local.

Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences de Nantes Métropole - ATDEC

Objet social : regrouper les activités de la Mission Locale pour l'insertion des jeunes, de la Maison de l'emploi et du dispositif du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de l'agglomération nantaise.

La Cité des Congrès de Nantes (SPL)

Capital détenu par Nantes Métropole :

79 % soit 3 009 900€

Objet social : exploitation, gestion, entretien et mise en valeur de la Cité internationale des congrès.

Société d'Économie Mixte pour la construction et la gestion du Marché d'intérêt National de Nantes - SEMMINN (SAEM)

Capital détenu par Nantes Métropole :

28 % soit 44 800€

Objet social : exploiter le marché d'intérêt national de Nantes Métropole.

Nantes Saint-Nazaire Développement (Association)

Objet social : contribuer au développement économique et international du territoire métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

Autres organismes : Atlanpole, GIGALIS, Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra (SMANO), Pôle métropolitain Loire Bretagne, Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

SPL : Société Publique Locale

SAEM : Société Anonyme d'Économie Mixte

SAS : Société par Actions Simplifiée

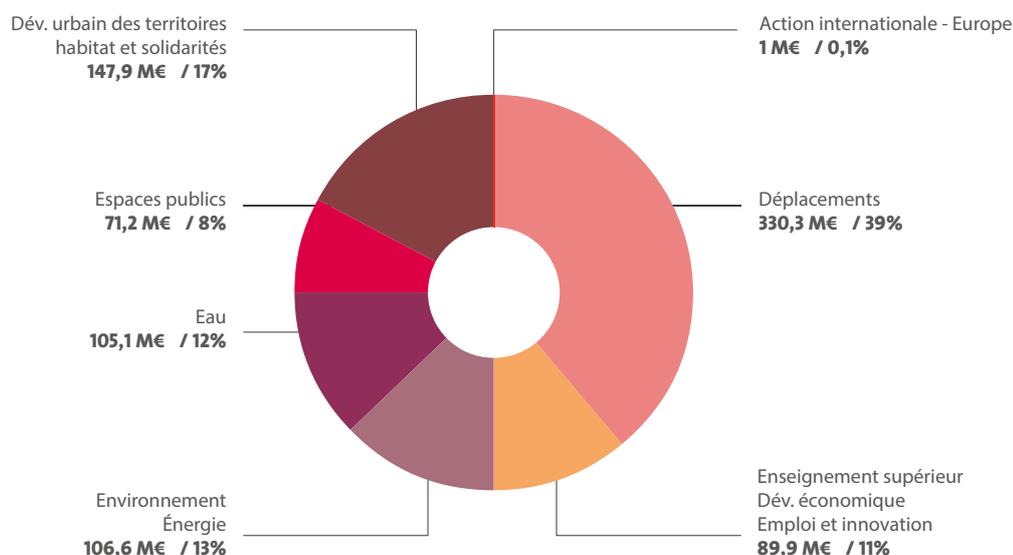
SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif

L'ACTION DE NANTES MÉTROPOLE PAR POLITIQUES PUBLIQUES

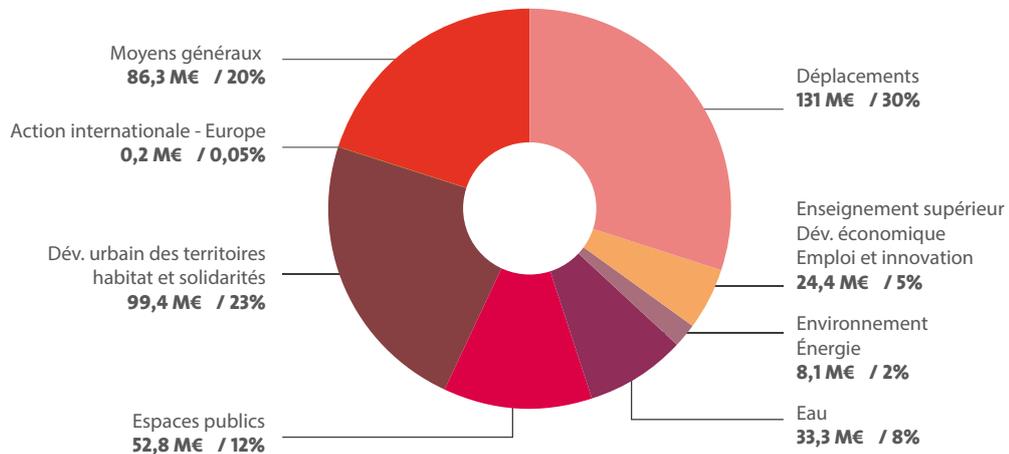
Politiques publiques (tous budgets confondus)	Réalisé 2020 (hors flux croisés*)	
	Dépenses	Recettes
Déplacements	330,3 M€	246,4 M€
Enseignement supérieur, recherche et innovation	17,2 M€	5 M€
Développement économique métropolitain et international	66 M€	10 M€
Emploi et innovation sociale	6,6 M€	0,0 M€
Énergie	2 M€	3,7 M€
Environnement / Déchets	104,6 M€	77,7 M€
Eau / Assainissement	105,1 M€	120,1 M€
Développement urbain des territoires	127,7 M€	52,5 M€
Habitat et solidarités	20,2 M€	5,9 M€
Espaces publics	71,2 M€	12,9 M€
Action internationale - Europe	1 M€	0,1 M€
Sous-total - Politiques Publiques thématiques	851,9 M€	534,4 M€
Moyens généraux, masse salariale et gestion financière	403 M€	724,5 M€
Sous-total	403 M€	724,5 M€
TOTAL	1 254,9 M€	1 258,9 M€

* les flux croisés entre le budget principal et les budgets annexes s'élèvent à 80,7 M€.

La structure des dépenses totales par politiques publiques en 2020 (851,9 M€ tous budgets confondus)



La structure des dépenses d'investissement par politiques publiques en 2020
(435,6 M€ tous budgets confondus, y compris moyens généraux)



Le rapport financier de Nantes Métropole s'appuie sur l'exploitation des données issues du compte administratif 2020 du budget principal, du budget annexe relatif à l'élimination et au traitement des déchets, et des budgets annexes industriels et commerciaux, dont le budget « Transports collectifs ». Ces documents retracent l'ensemble des dépenses et des recettes de la Métropole sur l'exercice 2020, traduction de la politique menée par les élus dans l'année.

En effet, Nantes Métropole offre deux types de services à ses habitants :

- Les services publics administratifs (SPA), dont les flux financiers sont inscrits au budget principal et au budget annexe des déchets. Les ressources fiscales et les dotations en sont les recettes principales.
- Les services publics industriels et commerciaux (SPIC) : transport collectif, eau, assainissement, locaux industriels et commerciaux et stationnement. Chacun de ces services fait l'objet d'un budget annexe à part entière, où les dépenses sont en grande partie couvertes par les redevances et/ou produits de la tarification payés par les usagers de ces services.



Un exercice 2020 particulièrement marqué par la crise sanitaire

La pandémie de Covid-19 survenue en 2020 explique nombre des trajectoires, parfois heurtées, constatées sur l'exercice.

Les conséquences financières peuvent être réparties en plusieurs catégories :

- Les impacts fiscaux, avec la diminution de près de 10,8 M€ du versement mobilité,
- Les baisses de recettes engendrées par une moindre fréquentation des équipements publics (transports collectifs, parkings, musées, ...), estimées à près de 10 M€,
- Les évolutions affectant les principaux contrats (transports collectifs, DSP Tourisme, DSP Cité des Congrès, parkings), qui, en cumulé, représentent une économie de 5,6 M€,
- Les moindres dépenses des moyens généraux (parc automobile, frais de déplacement, consommations diverses) pour -2,5 M€,
- Les actions volontaristes mises en œuvre par la Métropole, portant sur l'instauration de la gratuité des transports collectifs pendant 2 mois pour les abonnés (12 M€), la non facturation des droits d'occupation du domaine public (4,2 M€) et la non facturation de loyers, l'abondement de différents fonds de soutien (soutien au logement social pour le paiement des loyers (1 M€), création du fonds de soutien à l'innovation en santé (1 M€), abondement au fonds de soutien Résilience pour la relance économique régionale (2 M€)...), le versement de primes (0,4 M€) aux agents particulièrement mobilisés durant le 1^{er} confinement (Plan de Continuité d'Activité), l'achat de matériels de protection pour les agents et la population (3,9 M€), la Métropole ayant en effet porté l'achat de masques pour les 24 communes de la métropole au nom de la solidarité, l'adossement au dispositif « Coup de pouce vélo » de l'État avec le doublement de l'aide pour promouvoir les déplacements doux (0,6 M€), etc.

Ces mesures, qui se traduisent à la fois par des dépenses nouvelles et des pertes de recettes, représentent un coût de 28,3 M€.

- La participation de l'État pour l'achat de masques (0,6 M€).

Au total, l'impact de la crise sanitaire s'élève à 40,3 M€ pour la Métropole en 2020.



En 2020, les dépenses totales de Nantes Métropole tous budgets confondus s'élèvent à 1 254,9 M€, en retraitant les flux croisés entre les différents budgets (1 335,6 M€ en les intégrant). 68% de ces dépenses sont réparties entre les différentes politiques publiques (851,9 M€ en 2020), le solde étant pour l'essentiel composé de la masse salariale (154,3 M€) non affectée aux politiques publiques, des moyens généraux (158,6 M€) et du remboursement des intérêts (10,9 M€) et du capital de la dette (79,2 M€).

En 2020, Nantes Métropole a poursuivi ses efforts en matière de déplacements, de développement équilibré du territoire et de protection de l'environnement.

La politique de déplacements reste, en 2020, et malgré les fortes perturbations induites par la crise sanitaire, le premier poste de dépense de la Métropole, pour un montant de **330,3 M€ en 2020**, contre 344 M€ en 2019. Outre la contribution de la Métropole à la SEMITAN, délégataire chargée de l'exploitation du réseau de transports en commun, et qui représente 180,6 M€, cette enveloppe recouvre également de nombreux investissements.

La Métropole a en effet poursuivi sa politique de rénovation des infrastructures et des systèmes bus et tramway avec notamment l'acquisition de nouvelles rames de tramway (18,4 M€), la poursuite du renouvellement de la flotte de bus (8,2 M€), la fin du financement des 22 e-busways, acquis en 2019, et l'adaptation des infrastructures nécessaires à leur mise en service (6,7 M€), les travaux sur les CETEX bus (9 M€) et tramway (3,4 M€), ainsi que le transfert du pôle bus de Commerce (4 M€). Deux nouveaux P+R de grande capacité (11,2 M€) ont été mis en service à la Porte de Vertou et à Neustrie sur Bouguenais.

En 2020, la Métropole a également investi 47,1 M€ dans la politique déplacements hors transports collectifs et stationnement. L'amélioration de l'accessibilité ferroviaire en constitue le principal objet, avec 32,2 M€ consacrés aux travaux de transfert de la gare de fret Nantes État au Grand Blottereau et 5,1 M€ aux derniers paiements relatifs à l'aménagement des espaces publics de la Gare Nord et pour le réaménagement du cœur de gare. Les mesures en faveur d'une mobilité plus durable se traduisent aussi par ailleurs par la mise en œuvre des plans communaux de déplacements doux (2,7 M€).

Nantes Métropole a par ailleurs à nouveau accéléré son **soutien à l'aménagement urbain du territoire et à l'habitat**, fondé sur un objectif de développement équilibré de l'agglomération, en y consacrant **147,9 M€** (contre 115 M€ en 2019 et 93,8 M€ en 2018). Cette politique s'est traduite notamment par la poursuite des aménagements dans les quartiers prioritaires (18,6 M€), le projet de l'île de Nantes (11 M€), la construction et la réhabilitation de logements sociaux (8,8 M€), la réhabilitation du parc privé (1,4 M€) dont 0,7 M€ de versement de primes thermiques, la réalisation de ZAC habitat (26,3 M€) dont celles de Pirmil-Les Isles (8,5 M€) et du Bas Chantenay (6,3 M€), les aménagements du Pré Gauchet (6,3 M€), l'enfouissement des lignes RTE Quadran Nord Est (7 M€), des aides à la pierre en délégation de l'État (5,8 M€), l'acquisition d'un terrain pour un foyer de personnes handicapées sur Rezé et l'amélioration de l'accessibilité PMR (0,9 M€), l'aménagement de terrains d'accueil de Gens du voyage (0,4 M€). L'acquisition de réserves foncières pour 14 M€ concourt également à cette politique. De même, 43 M€ ont été destinés aux acquisitions foncières en vue du déménagement du futur Centre Hospitalier Universitaire (échanges de terrains et paiement différé).

Nantes Métropole est également fortement **engagée en faveur de la transition énergétique et environnementale**, notamment à travers l'entretien durable de son patrimoine, une meilleure efficacité énergétique de ses bâtiments et le développement d'énergies renouvelables dans ses flottes de véhicules propres. Ce sont ainsi 106,6 M€ qui ont été consacrés à cet enjeu par la Métropole, dont plus de 76 M€ par le biais du budget annexe Déchets, qui concourt au traitement et au recyclage des déchets, ainsi qu'à la promotion de l'économie circulaire.

La **politique enseignement supérieur, développement économique, emploi et innovation** reste une politique centrale de la métropole, avec un budget de près de **90 M€**, dont 24,3 M€ investis. Au sein de cette politique, les actions relevant du **développement économique (80,2 M€)**, qui contribuent au rayonnement du territoire métropolitain, ont permis d'investir au bénéfice du développement économique durable, du tourisme (équipements culturels, sport de haut niveau, grands événements, patrimoine métropolitain) et des rencontres professionnelles (Cité des congrès...).

L'effort d'investissement a ainsi porté sur **le rayonnement touristique, culturel et sportif du territoire**. Citons notamment les études portant sur la réalisation de l'Arbre aux Hérons et le lancement de la réalisation du Grand Héron et de la parade amoureuse (2,6 M€), les travaux d'entretien et d'amélioration des musées (1,1 M€) et du Château des Ducs de Bretagne (1,1 M€), la fin des travaux de réhabilitation de salles spécialisées et de la salle « 500 » du Palais des sports de Beaulieu (3,1 M€), les travaux d'entretien et d'amélioration du stade de la Beaujoire (2,3 M€) avec notamment le lancement des études pour les aménagements liés à la coupe du monde de Rugby en 2023...

Le **soutien à l'attractivité sportive** se manifeste aussi par l'attribution de subventions au sport de haut niveau, et l'achat de prestations de communication pour 4,6 M€ aux clubs de sports collectifs portant une ambition européenne.

Nantes Métropole confirme par ailleurs son **soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation**. Elle a ainsi consacré 7,1 M€ à la mise en œuvre de ses objectifs, via le soutien à la recherche, dans le cadre du CPER, avec les travaux de construction du bâtiment universitaire de Santé rue Bias (2 M€), la participation à la construction de l'École Nationale Supérieure Maritime (ENSM) sur le campus de l'École Centrale (0,7 M€) ou encore la création en mai 2020 d'un fonds d'innovation santé se traduisant par le versement de subventions d'investissement à l'Institut de Cancérologie de l'Ouest et au CHU pour les essais et études en lien avec la COVID-19 (0,2 M€).

La **politique de l'eau** représente le quatrième poste de dépenses de la Métropole, avec **105,1 M€ en 2020**, dont 16 M€ relatifs à la continuation des travaux de modernisation de l'usine d'eau de La Roche et aux travaux d'extension et de maintenance du réseau de distribution d'eau potable.

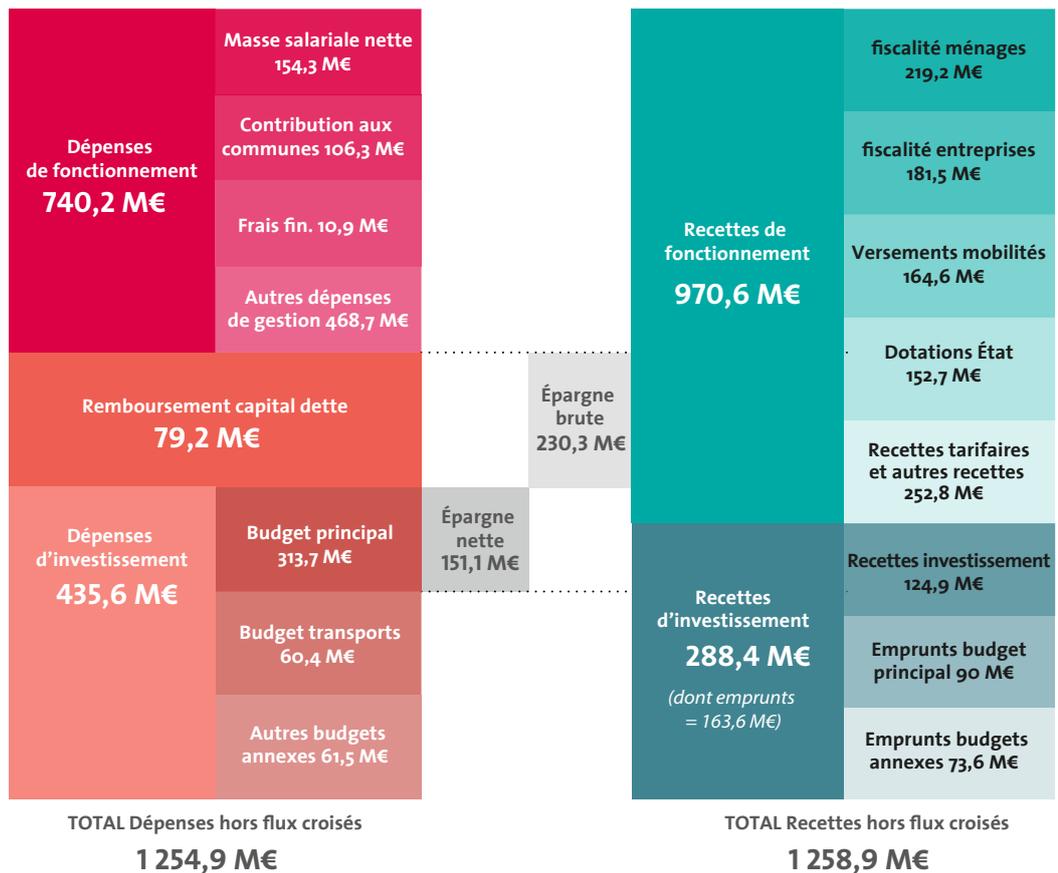
Enfin, la Métropole continue d'accorder une **place prépondérante aux espaces publics et à la voirie : 71,2 M€ ont été dépensés en 2020**, afin de poursuivre les actions qui visent à la fois à aménager les espaces publics (requalification d'espaces publics en lien avec les politiques « Déplacements » et « Habitat » principalement) et entretenir le patrimoine viaire et les réseaux d'éclairage public (programme ERS : Entretien - Rénovation - Sécurité). Ces dépenses recouvrent également les interventions prévues dans le cadre de la PPI territorialisée.

L'ensemble de ces politiques publiques a généré un volume d'investissements de 435,6 M€ soit 14,1% de plus qu'en 2019. **Ce niveau d'investissement sans précédent confirme ainsi la pertinence de la stratégie financière de la Métropole et son volontarisme malgré une crise sanitaire inédite.**



PRÉSENTATION DES ÉQUILIBRES FINANCIERS TOUS BUDGETS

Tous budgets confondus et retraités des flux croisés entre budgets (80,73 M€),



(*) les flux croisés entre le budget principal et les budgets annexes s'élèvent à 80,73 M€



Synthèse financière - Tous budgets*

	TOUS BUDGETS (en M€)	CA 2018	CA 2019**	CA 2020
1	Recettes réelles de fonctionnement	894,8	1 001,2	970,6
2	Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	632,4	738,4	729,3
3	Épargne de gestion = 1-2	262,4	263	241,2
	Taux épargne de gestion	29,3%	26,3%	24,9%
4	Frais financiers	12,1	12,2	10,9
5	Épargne brute = 3-4	250,3	250,8	230,3
	Taux épargne brute	28%	25%	23,7%
6	Remboursement de la dette (hors mouvement neutres)	78,3	83,5	79,2
7	Épargne disponible (nette) = 5-6	172	167,3	151,1
	Taux épargne nette	19,2%	16,7%	15,6%
8	Recettes d'investissement (hors emprunt)	92	99,4	124,8
9	Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	349,1	384,6	435,6
10	Besoin de financement = 9-8-7	85	117,9	159,7
	Taux d'autofinancement	49,3%	43,5%	34,7%
11	Encours de dette au 31 décembre	771,9	823,5	908
12	Capacité de désendettement au 31/12/n = 11/5	3,1 ans	3,3 ans	3,9 ans

* en solde net de la mutualisation

** À compter du 1^{er} janvier 2019, le nouveau mode de gestion de la DSP "Transports collectifs" en "forfait de charges" augmente les volumes associés, le budget annexe ayant vocation à retracer l'ensemble des dépenses et des recettes afférentes.

Tous budgets confondus, et retraitées des flux croisés entre budgets (80,7 M€ intégrant des subventions d'équilibre de certains budgets annexes impactés par la crise sanitaire), **les recettes de fonctionnement s'élèvent à 970,6 M€**, contre un peu plus d'un milliard l'an passé (-30,6 M€), tandis que **les dépenses de fonctionnement atteignent 740,2 M€**, en recul de 10,2 M€.

La crise sanitaire se traduit en effet par un décrochage exceptionnel des recettes de fonctionnement, lié à une moindre fréquentation des services publics et aux exonérations décidées par la Métropole pour accompagner les commerçants et les habitants dans ce contexte particulier, et un moindre tassement des dépenses de même nature.

Conséquence de ces trajectoires, **les niveaux d'épargne se contractent de 20,5 M€ pour l'épargne brute, et de 16,2 M€ pour l'épargne nette, et atteignent respectivement 230,3 M€ et 151,1 M€.**

La qualité de la gestion financière, qui repose notamment sur la maîtrise des charges, permet toutefois d'atténuer la portée de ce repli inédit. **Le taux d'épargne brute s'élève ainsi à 23,7 %, soit un niveau satisfaisant**, inférieur de 1,3 point au taux 2019 (25 %). **Et l'autofinancement dégagé continue de couvrir une part importante (plus d'un tiers) des investissements**, alors même que ceux-ci ont crû de plus de 13 %.

Nantes Métropole a en effet fait le choix de poursuivre ses engagements en termes de développement et d'investissement pour répondre aux objectifs qu'elle s'était fixée en 2015. **Cet effort porte les investissements à 661 € par habitant en 2020** (opération de transfert du foncier du futur CHU incluse), contre 587 € en 2019.

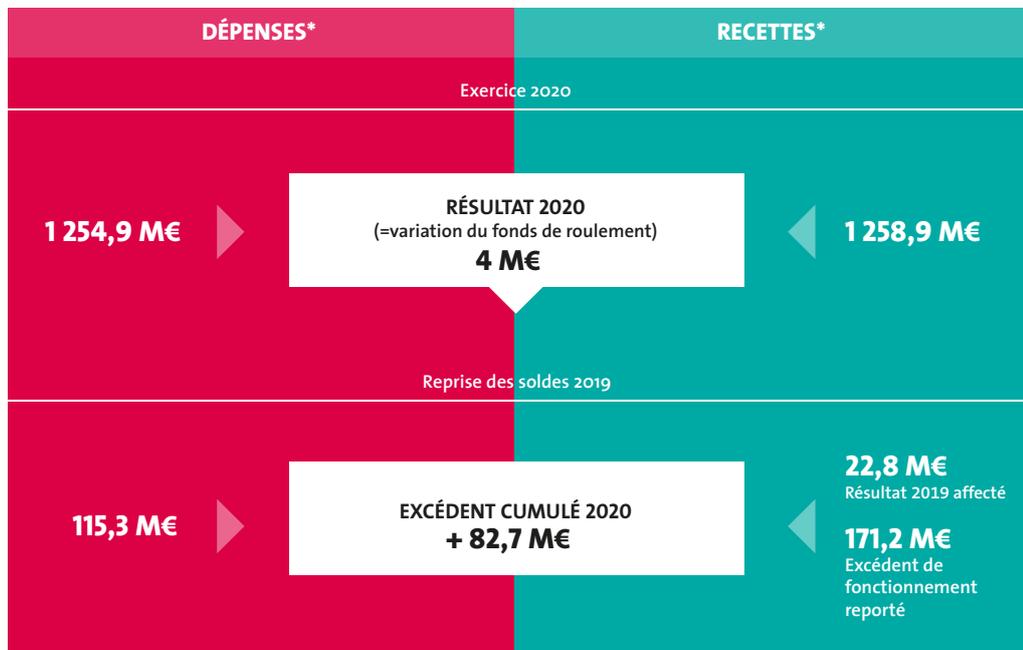
Afin de financer ces investissements, la Métropole s'appuie, au-delà de l'autofinancement, sur ses ressources propres d'investissement, elles aussi en hausse (+ 25,5%, soit + 25,3 M€), et sur un recours accru à l'emprunt (+ 28,1 M€).

L'encours de dette atteint ainsi 908 M€ au 31 décembre 2020, contre 823,5 M€ en 2019. Ce ré-endettement progressif et maîtrisé est conforme à la stratégie métropolitaine, dont il constitue d'ailleurs l'un des leviers.

Avec une capacité de désendettement de 3,9 ans, la solvabilité reste en-deçà du seuil de 7 années fixé pour le mandat 2014-2020, et témoigne des marges de manœuvre disponibles pour engager de nouveaux projets.

Détermination de l'excédent 2020

(consolidation des excédents du budget principal, du budget déchets et des budgets annexes – après neutralisation des flux croisés).



(*) les dépenses et les recettes sont retraitées des flux croisés (80,7 M€) entre le budget principal et les budgets annexes.

L'excédent cumulé s'élève en 2020 à **82,7 M€**, dont 8,9 M€ d'excédent cumulé sur le budget principal et 73,8 M€ sur les 6 budgets annexes relatifs aux déchets et aux services publics industriels et commerciaux (SPIC).

Il comprend :

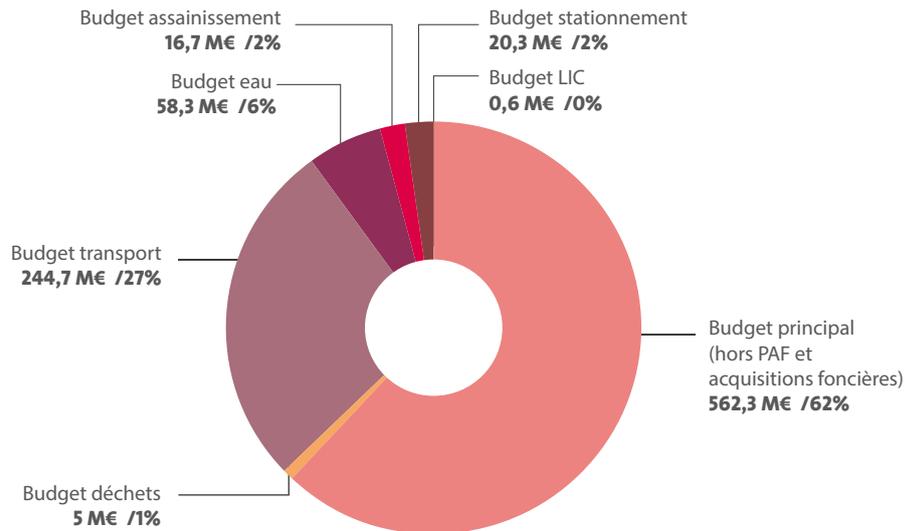
- Un résultat sur l'exercice 2020 de 4 M€,
- Un résultat reporté de 2019 de 78,7 M€.



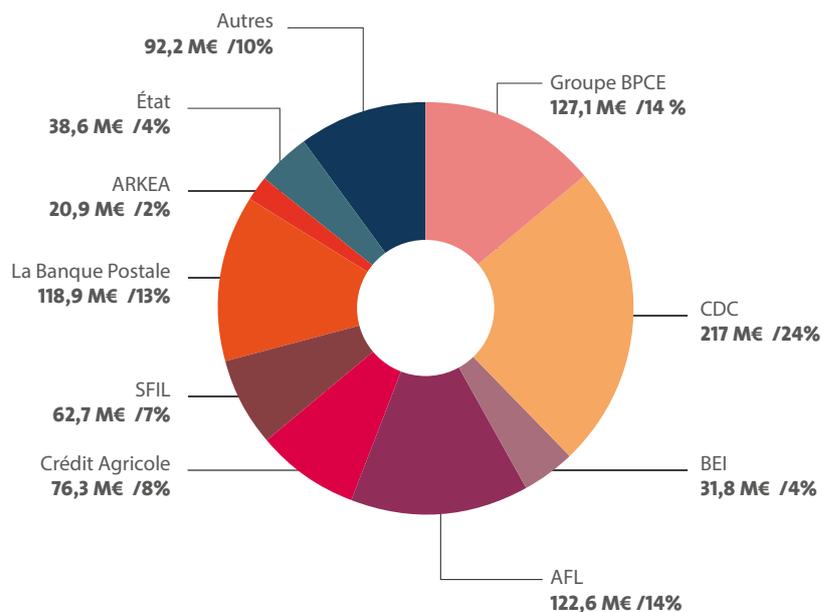
LA DETTE CONSOLIDÉE

(tous budgets confondus, hors PAF et acquisitions foncières différées)

Répartition de l'encours de dette (au 31 décembre 2020) par budget (908 M€).

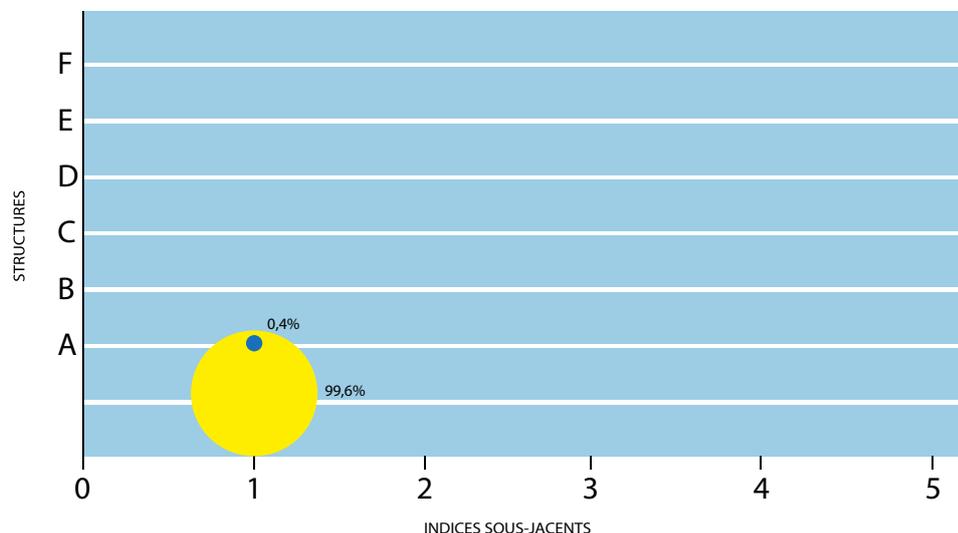


Répartition de l'encours de dette (au 31 décembre 2020) par prêteur (908 M€).



908
million d'euros
encours de dette
au 31 décembre
2020 (tous budgets
confondus, hors PAF).

Classification des risques des emprunts au 31/12/2020



Depuis la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers et la Charte de bonne conduite signée le 7 décembre 2009, les relations entre les établissements bancaires et les collectivités locales sont plus encadrées. Les banques se sont effrit engagées à ne plus proposer aux collectivités locales de produits non classés dans cette grille (cf. lexique). Les produits classés 1A sont jugés comme étant les moins risqués et ceux classés 5E les plus risqués de la grille.

Tous budgets confondus, **l'encours de dette de Nantes Métropole s'élève au 31 décembre 2020 à 908 M€** (hors PAF et acquisitions foncières différées), contre 823,5 M€ en 2019. 61,9% des emprunts restant à rembourser ont été souscrits sur le budget principal de la Métropole (soit 562,3 M€). Trois autres budgets présentent un encours de dette notable : les budgets annexes « Transports collectifs » (244,7 M€), « Eau » (58,3 M€) et « Stationnement » (20,3 M€).

L'encours du budget annexe « Transports collectifs » connaît la plus forte hausse (+ 48,6 M€). Cette évolution s'explique toutefois essentiellement par le versement par l'État d'une avance remboursable sur 10 ans, à un taux nul, de 38,6 M€, dans le cadre des mesures de soutien aux collectivités, et en particulier aux autorités organisatrices de mobilité.

Les encours du budget principal et du budget annexe « Stationnement » s'accroissent également en 2020 (respectivement + 37,3 M€ et + 9 M€). L'encours des autres budgets annexes diminue.

Dans le souci de conserver son indépendance vis-à-vis des prêteurs, la Métropole s'est attachée, dans la continuité des dernières années, à diversifier son portefeuille.

Ainsi, l'encours de la dette se compose de 126 emprunts, contractés auprès d'une quinzaine de prêteurs, rassemblant des groupes bancaires, l'Agence France Locale, l'État, ainsi que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour les budgets eau et assainissement.

Une partie de ces prêts contribue directement à la transition écologique. La Métropole a ainsi souscrit auprès d'Arkéa un « prêt à impact », qui valorise les performances RSE de la collectivité, et un prêt destiné à soutenir des projets d'investissement contribuant à la régénération et à la modernisation des infrastructures de « transports propres » auprès de la Banque des Territoires.

Le taux moyen de la dette de la Métropole s'élève à 1,19% soit un niveau inférieur à celui de 2019 (1,43%), déjà bas. Afin de limiter le coût de la dette, dans un contexte actuel de taux bas mais de remontée graduelle, la Métropole oriente ses nouveaux emprunts davantage vers les taux fixes que vers les taux variables dont les niveaux restent très faibles. Ainsi la dette est répartie à hauteur de 38,6% d'emprunts à taux variables monétaires et à 61,4% d'emprunts à taux fixes, comprenant 0,4% de taux structurés non risqués.

La Métropole veille également à réduire les risques financiers découlant de l'encours de dette.

Le stock de dette de Nantes Métropole est considéré comme sain et peu risqué, 99,6% de l'encours étant classé 1A. Seul un emprunt structuré, classé 1B, est identifié au titre de la charte Gissler. L'exposition au risque de cet emprunt structuré est cependant très faible, et la probabilité de dépassement des barrières apparaît quasi nulle selon les anticipations actuelles des marchés.

Malgré la hausse de l'encours de dette et la contraction de l'autofinancement, **la solvabilité de la Métropole reste satisfaisante, la capacité de désendettement s'établissant à 3,9 ans** (3,3 ans en 2019). La capacité de désendettement est donc toujours en-deçà du seuil de 7 années que la Métropole s'était engagée à respecter. La collectivité serait ainsi en mesure de rembourser la totalité de sa dette en y consacrant la globalité de l'épargne brute, en moins de quatre exercices.

Définitions

Encours de dette : c'est le montant total du capital restant dû à un moment donné.



LES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS DU BUDGET PRINCIPAL

Évolution des grandes masses budgétaires et des principaux soldes financiers entre 2018 et 2020 (budget principal en M€)

En millions d'euros courants		CA 2018 hors TC*	CA 2019	CA 2020
1	Ressources fiscales	311,3	320,6	335,9
2	Dotations de compensation de la réforme de la TP	48,8	48,5	48,3
3	Dotations diverses (dont DGF)	106,5	108,2	108,9
	<i>dont État</i>	98,4	100,0	100,5
	<i>dont Département</i>	8,1	8,2	8,3
4	Versement transport	32,0	34,5	33
5	Autres produits de fonctionnement	68,5	74,5	67,3
6	Recettes réelles de fonctionnement = 1+2+3+4+5	567,1	586,3	593,3
7	Ressources humaines	108,8	110,8	111,8
8	Contributions aux communes	105,0	105,7	106,3
9	Autres dépenses de gestion	180,5	189,9	225,1
	<i>dont Contributions obligatoires</i>	37	36,1	35,6
	<i>dont DSP</i>	23	22,6	24
	<i>dont Subventions</i>	30,4	30,3	72,1
	<i>dont Charges de structure patrimoniale</i>	23,7	25,1	25,4
	<i>dont Moyens généraux des services publics</i>	11,8	11,7	22,9
	<i>dont Charges de production des services publics</i>	47,9	55,2	34,2
	<i>dont Autres charges financières</i>	6,6	8,9	10,9
10	Dépenses de gestion (hors frais financiers) = 7+8+9	394,3	406,4	443,2
11	Épargne de gestion = 6-10	172,8	179,8	150,2
12	Frais financiers	7,6	7,2	7,2
13	Dépenses de fonctionnement (avec frais financiers) = 10+12	401,8	413,6	450,4
14	Capacité d'autofinancement (épargne brute) = 11-12	165,3	172,6	143
15	Remboursement de la dette (hors mouvements neutres)	55,5	59,4	52,7
16	Épargne disponible (nette) = 14-15	109,7	113,2	90,2
17	Recettes d'investissement (hors emprunt)	80,3	84,7	107,6
18	Ressources propres disponibles = 14+17-15	190,0	197,9	197,8
19	Dépenses d'équipement propres	216,5	187,9	234,9
20	Subventions d'équipement versées et autres dépenses d'inv.	42,2	61,0	78,9
21	Besoin de financement = 19+20-18	68,7	51,0	115,9
22	Emprunts souscrits (hors mouvements neutres)	91,6	75,4	90
23	Recettes totales de l'exercice = 6+17+22	739,0	746,4	790,9
24	Dépenses totales de l'exercice = 10+12+15+19+20	716,0	722,0	816,8
25	Fonds de roulement au 1^{er} janvier	4,9	10,4	34,8
26	Fonds de roulement au 31 décembre = 25+23-24	27,9	34,8	8,9
27	Encours de dette au 31 décembre (hors PAF** et acquisitions foncières différées)	509,4	525,0	562,3
28	Encours de dette total au 31 décembre (PAF et acquisitions foncières différées inclus)		541,2	586,2

* Hors transports en commun, isolés dans un budget annexe dédié à compter du 01/01/2019

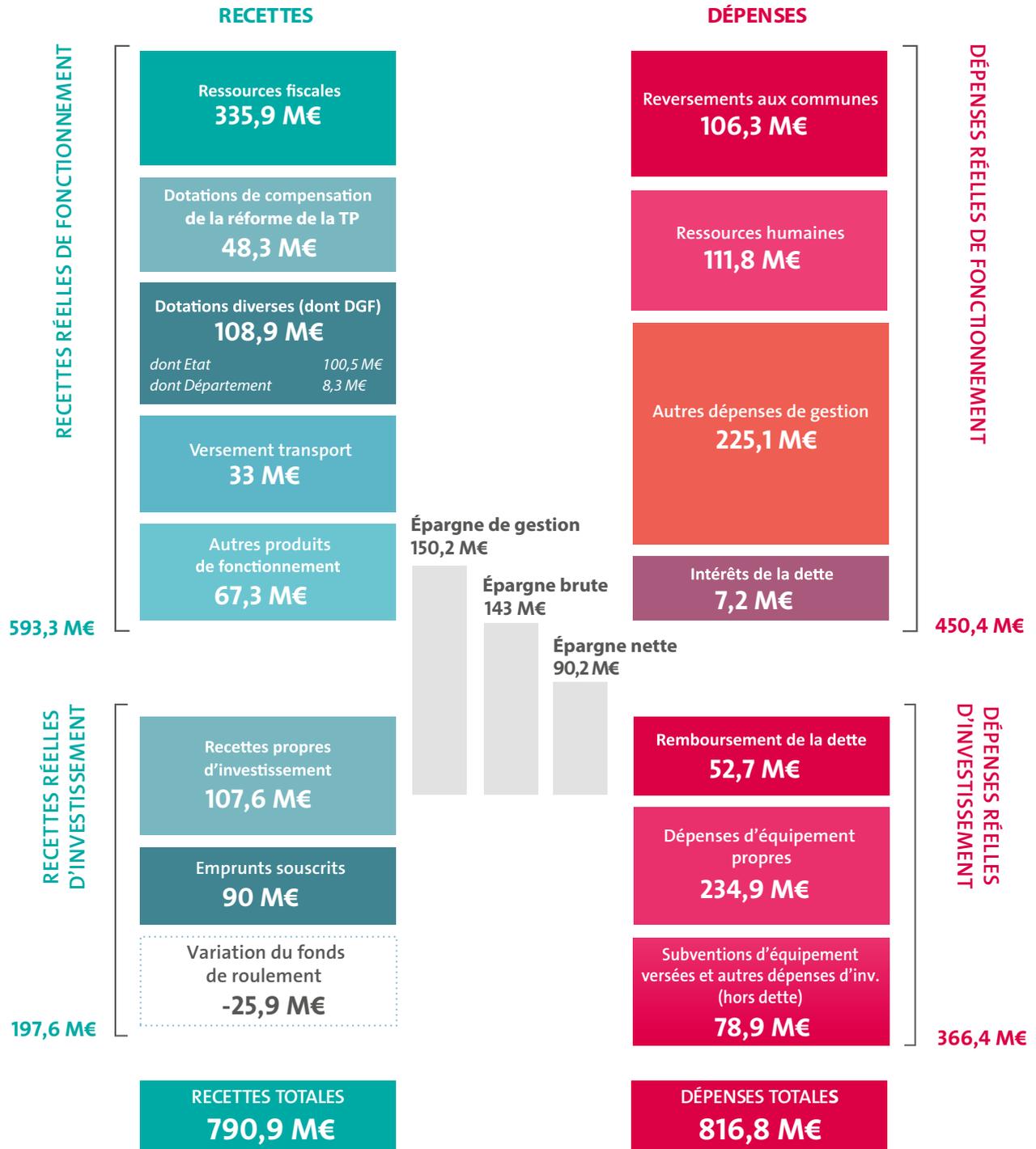
** Suite à une évolution du schéma comptable imposée par l'État, les prêts "Action Foncière", ou "PAF", accordés par la Métropole à ses communes membres, qui constituent des créances, sont désormais intégrés à l'encours de dette.

N.B. : Les arrondis effectués au dixième de million d'euros peuvent générer des écarts sur les totalisations sans incidence sur l'analyse.

Remarque liminaire :

Les dépenses et les recettes afférentes aux transports collectifs sont isolées, depuis le 1^{er} janvier 2019, dans un budget annexe dédié. Aussi, afin de faciliter la lecture des évolutions enregistrées au cours des trois dernières années, les données 2018 ont été retraitées des recettes et dépenses relatives aux transports collectifs.

Les grandes masses du compte administratif 2020 (budget principal en M€)



Les dépenses totales du budget principal de la Métropole s'élèvent à 816,8 M€ en 2020, en hausse de 13,1% par rapport à 2019. Cette progression reflète à la fois la poursuite de l'ambitieux projet métropolitain, mais aussi l'impact de la crise sanitaire, qui a généré des dépenses supplémentaires.

Les dépenses de fonctionnement (frais financiers compris) représentent 55,1% de ce budget et s'accroissent de 8,9% en 2020 pour atteindre 450,4 M€. Toutefois, une fois retraitées les subventions exceptionnelles versées aux budgets annexes « Transports collectifs » (30 M€) et « Stationnement » (4 M€), rendues nécessaires par la crise sanitaire, l'augmentation des dépenses de fonctionnement est ramenée à 0,7%.

Ces dépenses se composent :

- Des reversements aux communes : 106,3 M€,
- Des charges de personnel : 111,8 M€,
- D'autres dépenses de gestion : 225,1 M€ dont :
 - Les contributions obligatoires : 35,6 M€
 - Les délégations de service public : 24 M€
 - Les subventions : 72,1 M€
 - Les charges de structure patrimoniale : 25,4 M€
 - Les moyens généraux des services publics : 22,9 M€
 - Les charges de production des services publics : 34,2 M€
- Des frais financiers : 7,2 M€,

Preuve du volontarisme de la Métropole, **les dépenses d'investissement atteignent 366,4 M€ en 2020**, en hausse de 19% par rapport à 2019, alors même que les chantiers ont été arrêtés pendant deux mois lors du 1^{er} confinement. Elles sont constituées essentiellement :

- Des remboursements du capital de la dette pour un montant de 52,7 M€,
- Des dépenses d'investissement hors dette : 313,7 M€.

La Métropole a par ailleurs perçu 790,9 M€ de recettes en 2020 afin de financer ses dépenses, soit une progression de 6% par rapport à l'année 2019. Cette hausse, qui repose en partie sur une hausse exceptionnelle des produits de cession (+ 41,7 M€) en lien avec le projet de déménagement du CHU, s'appuie également sur le dynamisme des ressources fiscales (+ 15,3 M€) ainsi qu'un recours accru à l'emprunt (+ 14,6 M€).

Retraitées des produits de cession, les recettes de fonctionnement, qui représentent 75% des recettes totales, augmentent de 1,2%.

Le solde du besoin de financement est couvert par les ressources propres d'investissement (107,6 M€), les emprunts (90 M€) ainsi qu'une partie du fonds de roulement (25,9 M€).

Conséquence de la crise sanitaire, la section de fonctionnement de la Métropole a été affectée d'un « effet ciseau », les dépenses de fonctionnement progressant à un rythme supérieur à celui des recettes de même nature (respectivement + 8,9% et + 1,2% par rapport à l'exercice 2019). Les différents soldes d'épargne ont donc diminué entre 2019 et 2020, l'épargne brute s'élevant ainsi à 143 M€, contre 172,6 M€ en 2019, soit une baisse de 17,2%. Le niveau d'épargne reste cependant élevé au regard des recettes de fonctionnement, le taux d'autofinancement de la Métropole atteignant 24,1% en 2020.

En tenant compte des reports des années précédentes (+ 34,8 M€), la Métropole affiche au budget principal un résultat excédentaire au 31 décembre 2020 de + 8,9 M€.

ANALYSE RÉTROSPECTIVE SUR 3 ANS (2018-2021)

Si la crise sanitaire inédite intervenue en 2020 marque une diminution brutale des soldes d'épargne, la qualité de la situation financière des exercices précédents permet d'en atténuer la portée.

Alors que l'exercice 2019 a été marqué, après neutralisation des mouvements liés à la création du budget annexe « Transports collectifs », par une progression de 4,5% de l'épargne brute, celle-ci diminue de plus de 17% en 2020, pour atteindre 143 M€ (soit - 29,7 M€). Les dépenses de fonctionnement connaissent en effet une hausse sensible (+ 8,9%), liée aux subventions exceptionnelles versées aux budgets annexes « Transports collectifs » et « Stationnement » afin de faire face aux substantielles pertes de recettes induites par les confinements. Hors versements aux budgets annexes (34 M€), ces dépenses auraient augmenté de 0,7%, soit un rythme similaire à celui enregistré en 2019. Parallèlement, les recettes de fonctionnement, marquées par d'importants mouvements exceptionnels en 2018 (dissolution du syndicat aéroportuaire) et 2019 (effet « année pleine » du marché de mobilier urbain, reprise de provision liée à un emprunt structuré), ont cru modérément en 2020 (+ 1,2%).

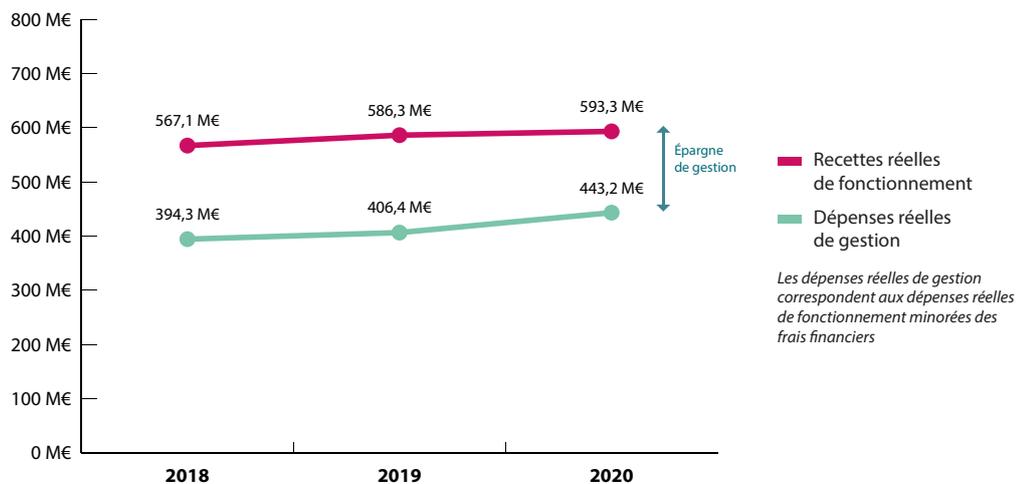
Le taux d'épargne brute perd ainsi 5,3 points en 2020, mais continue de s'établir à un niveau élevé (24,1%) grâce à une gestion budgétaire saine.

L'épargne nette connaît une trajectoire identique à l'épargne brute : après avoir progressé de 3,1% en 2019, elle se contracte de plus de 20% en 2020 et atteint 90,2 M€.

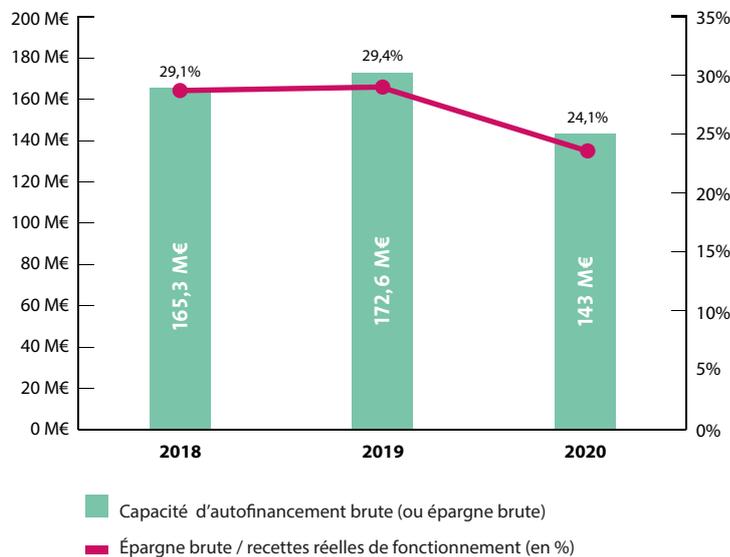
Nantes Métropole conserve donc un volume d'épargne conséquent qui, cumulé aux ressources propres d'investissement, lui permet de financer 63,1% de son programme d'investissement. Le solde est couvert par le recours à l'emprunt et la sollicitation du fonds de roulement, alimenté par les excédents dégagés par les exercices précédents.

Un niveau d'épargne qui reste élevé malgré la crise sanitaire

Évolution des recettes de fonctionnement et des dépenses de gestion



Évolution de la capacité d'autofinancement (ou épargne brute)



Avec 143 M€, l'épargne brute dégagée en 2020 connaît un recul sensible par rapport à l'année précédente (172,6 M€). Ce décrochage s'explique par la progression plus importante des dépenses de fonctionnement (+ 8,9%) que des recettes de même nature (+ 1,2%), suite aux actions mises en œuvre dans le contexte de la crise sanitaire.

Malgré des ressources fiscales dynamiques, passées de 320,6 M€ à 335,9 M€ (+4,8%) grâce au seul dynamisme des bases taxables, les taux étant restés inchangés, les recettes de fonctionnement sont restées atones. Les dotations diverses enregistrent en effet une faible hausse (+ 0,6%), portée par la progression de la dotation d'intercommunalité, tandis que diminuent les recettes liées au versement mobilité, qui rassemblent la quote-part de 20% du produit du versement mobilité et de la compensation consécutive au relèvement du seuil d'assujettissement de 9 à 11 salariés (- 1,5 M€), et les autres recettes (- 1,2 M€). Ces reculs s'expliquent par la crise sanitaire, qui a à la fois généré une baisse de la fréquentation des transports, des musées et autres équipements publics mais aussi l'interventionnisme de la Métropole via des exonérations de droits d'occupation du domaine public, de droits de place, de loyers, ...

La trajectoire **des dépenses de fonctionnement** résulte quant à elles de plusieurs mouvements exceptionnels, **également en lien avec la crise sanitaire** :

- Le versement d'une subvention exceptionnelle de 30 M€ au budget annexe « Transports collectifs », afin de pallier la baisse de la fréquentation et du versement mobilité, en lien avec le recours massif au chômage partiel par les entreprises,
- Le versement d'une subvention exceptionnelle de 4 M€ au budget annexe « Stationnement », compte tenu des pertes de recettes tarifaires,
- Des dépenses nouvelles liées à la protection des agents et de la population, au soutien de divers dispositifs au-travers de l'abondement de fonds (Fonds relatif à l'innovation en santé, Fonds territorial Résilience), à l'achat ou la réparation de vélos, ...

En retraçant les mouvements exceptionnels liés aux conséquences de la crise sanitaire, **les dépenses de fonctionnement voient leur progression réduite à 0,7%, témoignant ainsi d'une gestion rigoureuse.**

Les dépenses de gestion (50% des dépenses de fonctionnement), qui regroupent les délégations de services publics, les contributions obligatoires, les subventions, les charges liées à la production des services publics, les moyens généraux et les charges de structure patrimoniales s'accroissent ainsi de 0,6%, après retraitement de ces mouvements exceptionnels. Cette progression mesurée masque toutefois des trajectoires contrastées, les contributions obligatoires, les charges liées à la

24,1 %

Ratio épargne brute / recettes réelles de fonctionnement en 2020

production des services publics enregistrant une baisse, tandis qu'augmentent les délégations de services publics, les subventions et les charges de structure patrimoniale.

Les dépenses de personnel (24,8% des dépenses de fonctionnement) nettes des recettes de mutualisation connaissent par ailleurs une hausse limitée à +0,9% (soit +1 M€, incluant les primes versées au titre du PCA), de même que les contributions aux communes (+0,6 %). Les attributions de compensation versées aux communes se maintiennent à 72,7 M€ en l'absence de nouveau transfert de compétences, tandis que la dotation de solidarité communautaire augmente de 0,6 M€.

L'épargne de gestion du budget principal de la Métropole, différence entre ses recettes de fonctionnement et ses dépenses de gestion, s'établit donc à 150,2 M€ en 2020 contre 179,8 M€, reflétant donc « l'effet ciseau » subi par la Métropole.

La stabilité des charges financières liée au faible niveau des taux d'intérêt, à la gestion active de la trésorerie et à l'engagement d'un réendettement maîtrisé, permet à la Métropole de continuer à dégager une épargne significative pour financer ses politiques publiques malgré un contexte de crise. **L'épargne nette atteint ainsi 90,2 M€ en 2020.**

Le ratio « épargne brute / recettes de fonctionnement » (24,1%) connaît par conséquent un repli en 2020 (29,4% en 2019). Celui-ci reste néanmoins satisfaisant et supérieur aux niveaux enregistrés en 2014 et 2015, préalablement à la mise en œuvre de la stratégie métropolitaine. **Nantes Métropole fait donc preuve de sa capacité à faire face à un contexte de crise inédit, tout en conservant des marges de manœuvre lui permettant de financer un haut niveau d'investissement.**

Définitions :

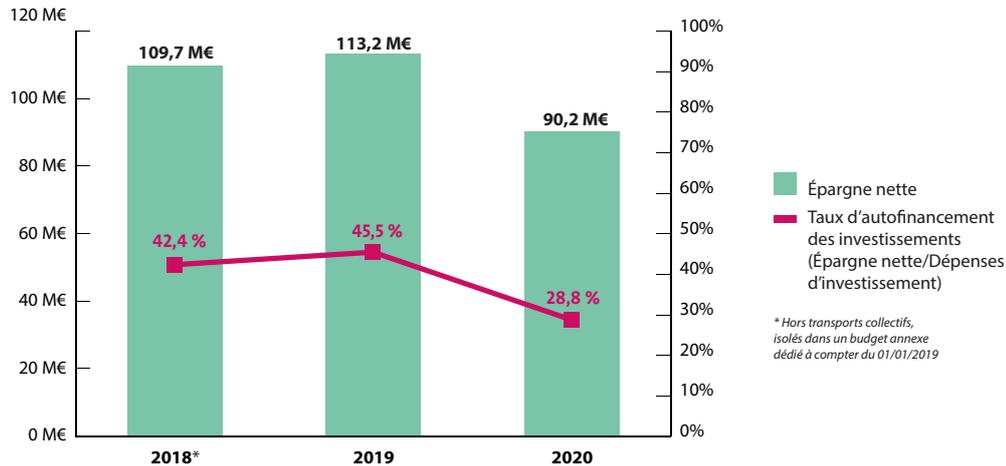
Capacité d'autofinancement (CAF), ou épargne brute : la CAF mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois tenus ses divers engagements (de gestion courante, financiers et exceptionnels). Socle de l'autonomie financière, elle est égale à l'épargne de gestion, diminuée des frais financiers.

L'épargne brute / recettes réelles de fonctionnement : rapport entre les recettes réelles et la CAF, il mesure la part des recettes consacrées au financement des investissements

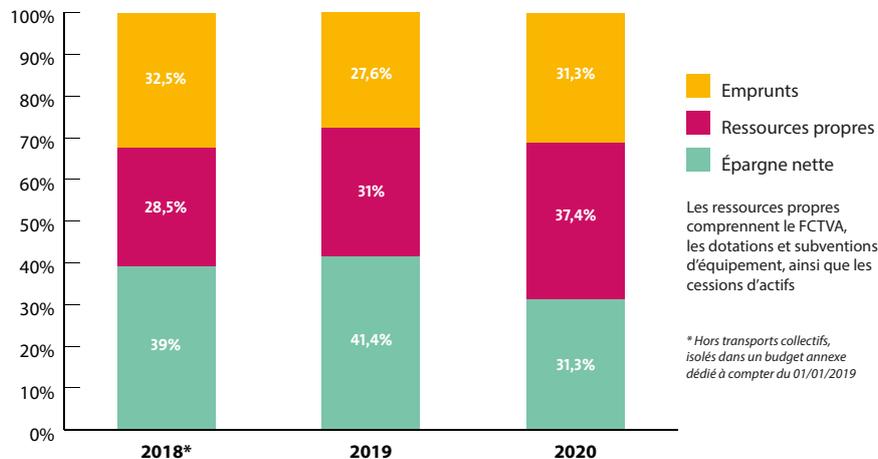


Un volume d'investissement qui s'accroît

Le poids de l'épargne nette dans le financement des investissements



La structure des recettes d'investissement



En 2020, l'autofinancement net dégagé ainsi que les ressources propres d'investissement représentent 68,7% des recettes d'investissement.

La Métropole poursuit en 2020 le rythme soutenu de réalisation de son programme d'investissement conformément aux engagements du mandat. **Les dépenses d'investissement (hors dette) atteignent ainsi 313,7 M€**, en hausse de 64,8 M€ par rapport à l'exercice 2019 (248,9 M€). Cette hausse est toutefois en partie imputable au schéma comptable propre à la cession de l'assiette foncière du futur CHU avec paiement différé, qui se traduit par l'inscription en dépenses d'un montant identique aux recettes de cession, soit 43 M€.

Pour investir, Nantes Métropole agit au travers de ses dépenses d'équipement propre, qui s'élèvent à 234,9 M€ en 2020 (comme par exemple les travaux d'aménagements de voirie sur le territoire de la Métropole, etc...) mais également par le biais des subventions d'investissement versées à ses partenaires et des autres dépenses d'investissement pour un montant de 78,9 M€ (travaux de transfert de la gare de fret Nantes État au Grand Blottereau, subventions versées dans le cadre de délégations de service public...).

Les dépenses d'investissement représentent ce faisant un volume de 476 € par habitant en 2020 (411 € hors CHU), contre 380 € en 2019.

313,7
millions de
dépenses
d'investissements
du budget principal
en 2020, soit
476 € par habitant
(411 € hors CHU)

63 %
du financement des
investissements
est assuré par
les ressources
propres en 2020

28,8 %
des dépenses
d'investissement
sont financées grâce
à l'épargne nette

Cette politique d'investissement traduit l'engagement de la Métropole dans la mise en œuvre des ambitions du mandat, malgré les ralentissements induits par la crise sanitaire. Elle souligne également le soutien apporté au maintien et au développement du tissu économique local.

Le tassement de l'autofinancement ainsi que l'augmentation du volume d'investissements relevant du budget principal induisent un recours accru à l'emprunt (+ 14,6 M€). **Les ressources propres d'investissement, cumulées à l'épargne nette, continuent toutefois de financer la majeure partie (plus de 63%) des investissements** de Nantes Métropole (79,5% en 2019) :

- **Épargne nette** (épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette) : la diminution des remboursements d'emprunts (-6,7 M€) ne compense qu'à la marge la forte contraction de l'épargne brute due à l'« effet ciseau » qui affecte la section de fonctionnement ; l'épargne nette s'établit donc à 90,2 M€ en 2020 contre 113,2 M€ en 2019. Compte tenu par ailleurs de la hausse des recettes d'investissement (+ 37,4 M€), la part de l'épargne nette en leur sein recule de plus de 10 points (de 41,4% en 2019 à 31,3% en 2020).
- **Ressources propres d'investissement** : les ressources propres ont quant à elles enregistré une forte croissance (+ 22,9 M€), portée par les cessions d'immobilisations, et s'élèvent désormais à 107,6 M€ en 2020. Leur part dans les recettes d'investissement augmente donc symétriquement (37,4% en 2020, contre 31% en 2019) :
 - Les subventions d'équipement s'élèvent à 14,2 M€ comprenant notamment les contributions de l'État (6 M€), du Département (3,3 M€), et les autres recettes d'investissement pour 4,8 M€ (dont 2,6 M€ consacrés à la participation des communes aux projets numériques et au Centre de Supervision Urbain (CSU), 1,1 M€ au fonds de dotation Arbre aux hérons, 0,5 M€ à la rénovation énergétique des copropriétés et 0,4 M€ au versement d'acomptes au PUP Couëron – Rezé – Nantes).
 - Les dotations et fonds divers comprennent le versement du fonds de compensation de la TVA, calculé sur la base des dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2019, pour un montant de 26,1 M€, la taxe d'aménagement s'élevant à 12,9 M€, ainsi que le produit des amendes police (4,8 M€).
 - Les cessions d'immobilisation (44,8 M€), portant essentiellement sur l'assiette foncière du futur CHU (43 M€). Cette recette donne toutefois lieu à l'inscription d'une dépense équivalente, rendue nécessaire par le cadre comptable.

Le reste des investissements, c'est-à-dire ceux non couverts par les ressources propres d'investissement et l'épargne nette, est financé à la fois par la contraction de nouvelles dettes (90 M€, contre 75,4 M€ en 2019) et la sollicitation du fonds de roulement (25,9 M€).

Définitions

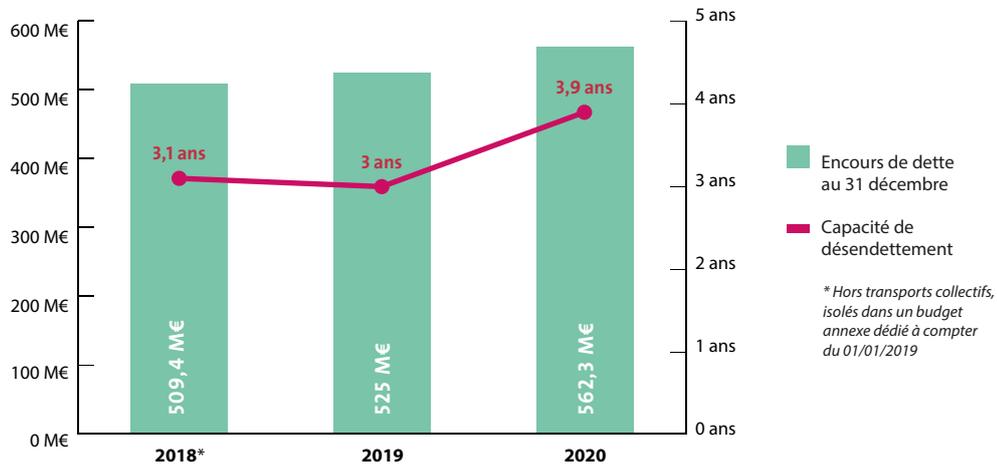
Ressources propres disponibles : elles représentent la somme (hors emprunt) dont dispose la collectivité pour financer ses dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette. Elles sont constituées, d'une part, de la capacité d'autofinancement (diminuée du remboursement du capital de la dette) et, d'autre part, des ressources propres d'investissement (dotations, subventions,...).

Dépenses d'investissement (hors dette) : elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du remboursement du capital de la dette. Ce sont l'ensemble des dépenses relatives au patrimoine de la collectivité (construction, rénovation,...) et des subventions versées à d'autres collectivités en vue de la réalisation de projets d'envergure.

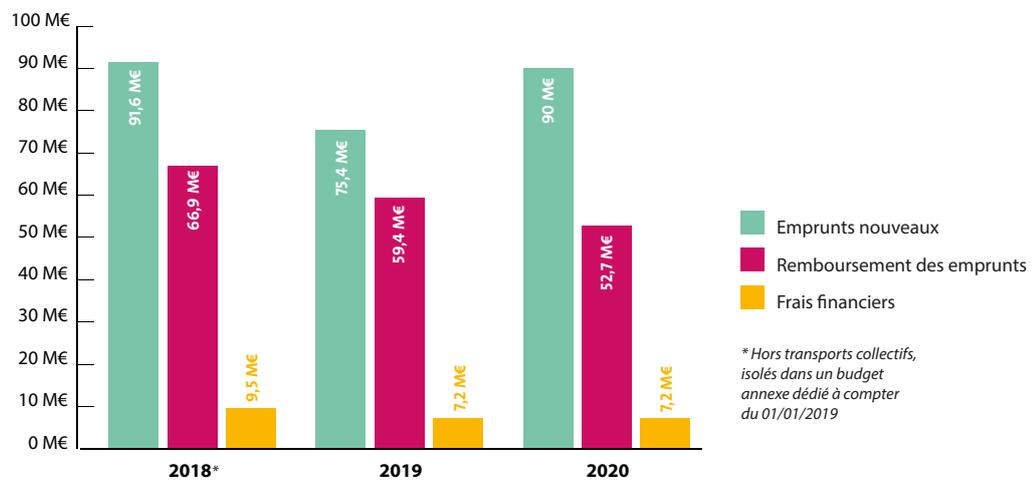
Taux d'autofinancement des investissements : épargne nette sur dépenses d'investissement. Il mesure la part d'investissements financés par l'épargne nette.

Un ré-endettement progressif et maîtrisé

L'encours de dette et la capacité de désendettement



Évolution des emprunts contractés et de l'annuité de la dette



3,9 ans

capacité de désendettement en 2020

Si les marges de manœuvre dégagées permettent à la Métropole de mettre en œuvre un projet d'investissement ambitieux, le recul de l'autofinancement induit par la crise sanitaire conjugué à la hausse des investissements nécessitent un recours plus important à l'emprunt. **Ce ré-endettement (90 M€ d'emprunts nouveaux en 2020, contre 75,4 M€ en 2019) est toujours cohérent avec la stratégie financière de la Métropole.**

Le montant des emprunts nouveaux étant plus élevé que celui des remboursements en capital de la dette existante (52,7 M€), **l'encours de dette s'accroît en conséquence pour atteindre 562,3 M€ au 31 décembre 2020.** S'y ajoutent les prêts « Action foncière », ou « PAF », qui représentent 17,4 M€, consentis par la Métropole à ses communes membres dans le cadre d'acquisitions de réserves foncières, ainsi que les acquisitions avec paiement différé (6,5 M€), et qui constituent des créances. L'encours comptable s'élève ainsi à 586,2 M€.

Parallèlement, la charge de la dette de la Métropole se maintient à 7,2 M€, grâce à la politique de gestion active menée depuis plusieurs années qui permet d'optimiser les conditions de financement des emprunts.

Le niveau favorable des taux du marché et la gestion mise en œuvre par la Métropole se traduisent par **une nouvelle baisse du taux moyen de la dette, qui s'établit à 1,19% en 2020** (tous budgets confondus), contre 1,43% en 2019.

Compte tenu de la baisse de l'autofinancement, l'accroissement de la dette (hors PAF et acquisitions à paiement différé) se traduit par une légère dégradation de **la capacité de désendettement, qui passe de 3 à 3,9 ans. Ce ratio reste sain**, et bien inférieur à la limite de 7 années fixée pour le mandat 2014-2020.

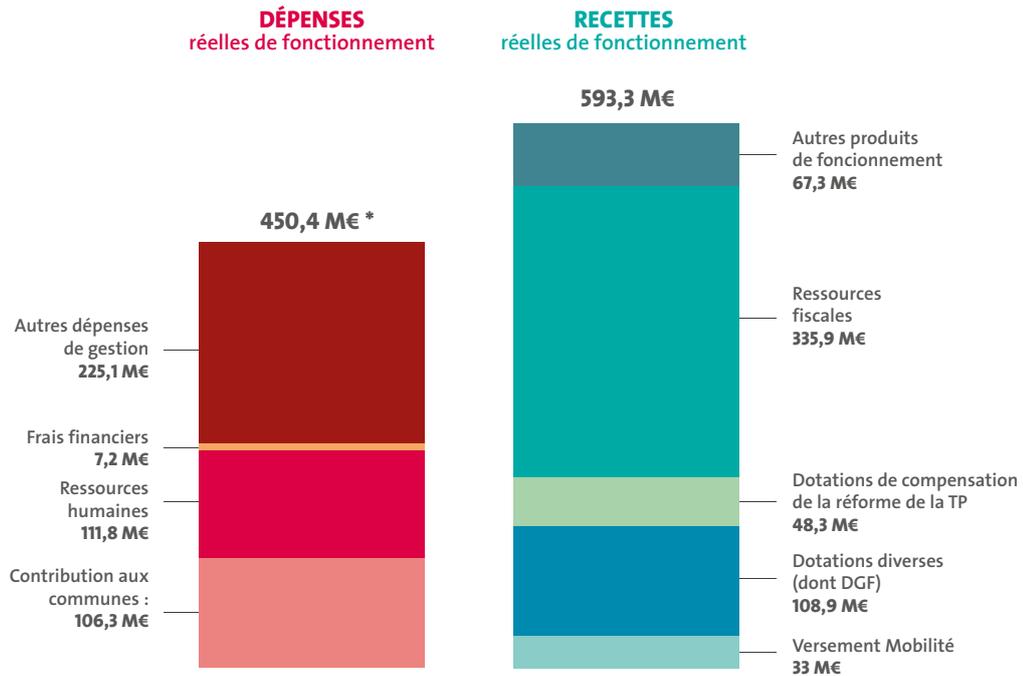
Définitions

Capacité de désendettement : elle exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la collectivité, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacrée. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée au cours de l'exercice considéré.



LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement



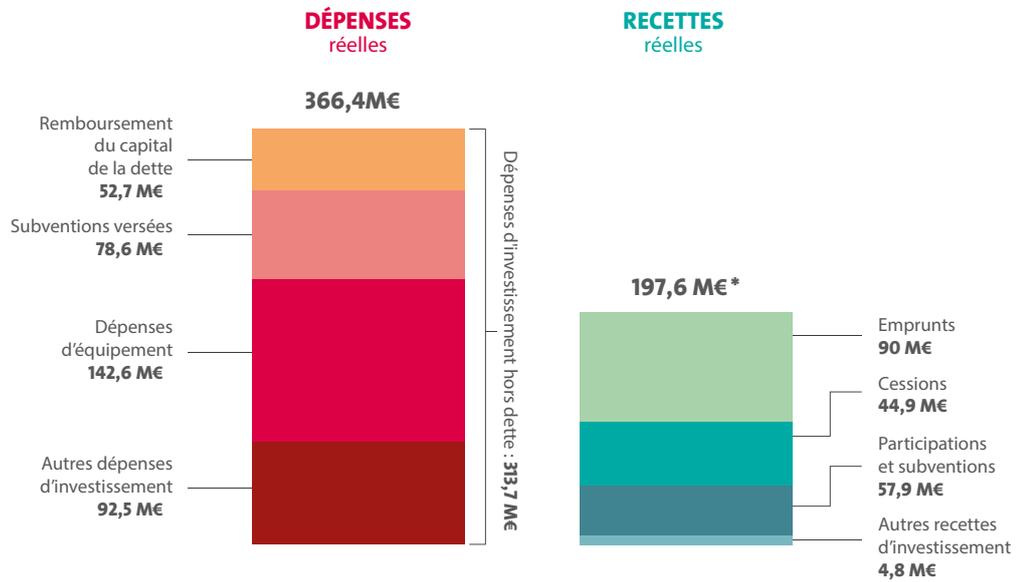
* Hors frais financiers, les dépenses gestion de la Métropole s'élèvent à 443,2 M€.

La section de fonctionnement retranscrit l'ensemble des charges (frais de personnel, fournitures, intérêts de la dette, prestations de services, etc.) et des produits (ressources fiscales, dotations, etc.) correspondant aux opérations courantes et régulières de la Métropole.

En 2020, **les dépenses de fonctionnement représentent 450,4 M€** (en intégrant les frais financiers). **Les recettes de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 593,3 M€**. L'épargne brute, qui correspond à la différence entre les produits et les charges de fonctionnement, s'établit ainsi à 143 M€.



La section d'investissement



* Tenant compte des excédents de fonctionnement des années précédentes (1068), les recettes d'investissement de la Métropole s'élèvent à 321 M€.

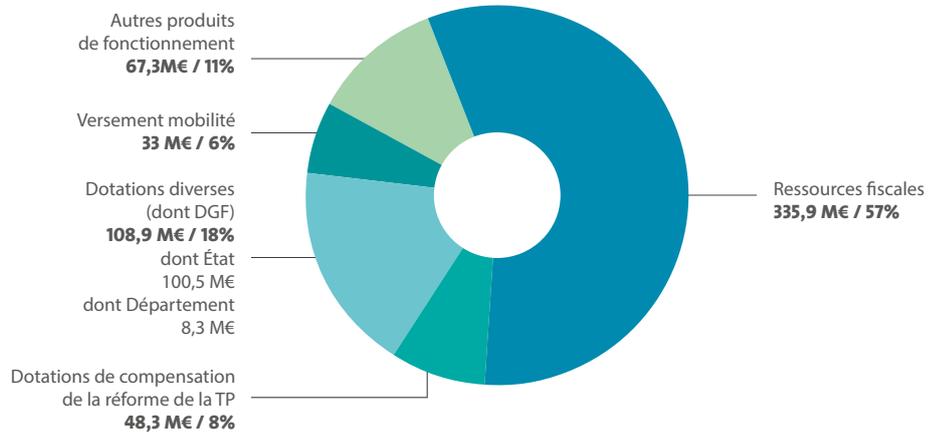
Les opérations de grande envergure, qui enrichissent le patrimoine de la Métropole, sont quant à elles réunies dans la section d'investissement. Elle retrace les opérations budgétaires relatives aux dépenses d'équipement (travaux en cours, etc.) et les remboursements du capital de la dette, d'une part, les emprunts et dotations ou subventions perçues liées aux investissements engagés par Nantes Métropole, d'autre part.

Sans prendre en compte le report des résultats antérieurs, les dépenses réelles d'investissement atteignent 366,4 M€ en 2020 (dont 52,7 M€ de remboursements du capital de la dette), alors que les recettes d'investissement s'élèvent à 197,6 M€ (y compris les cessions).

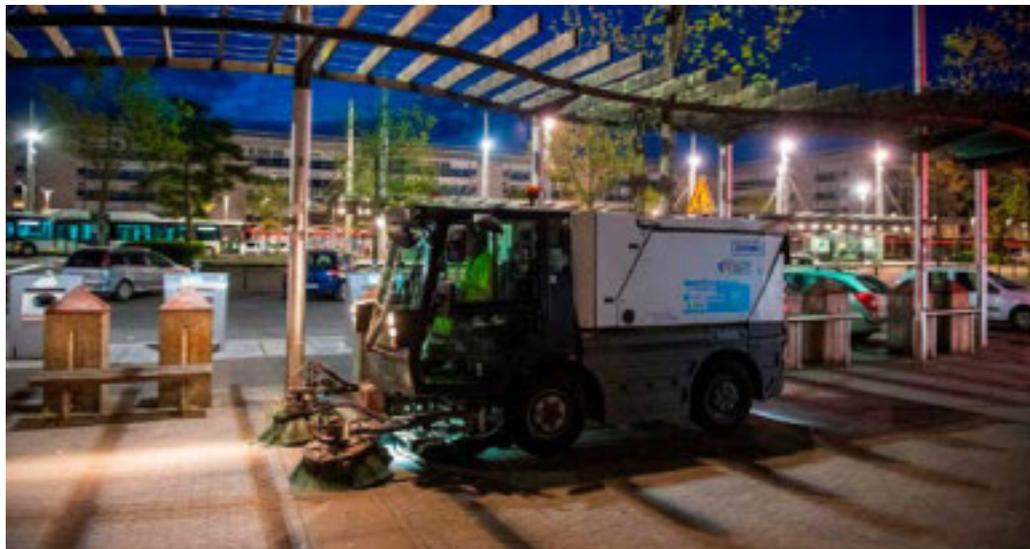
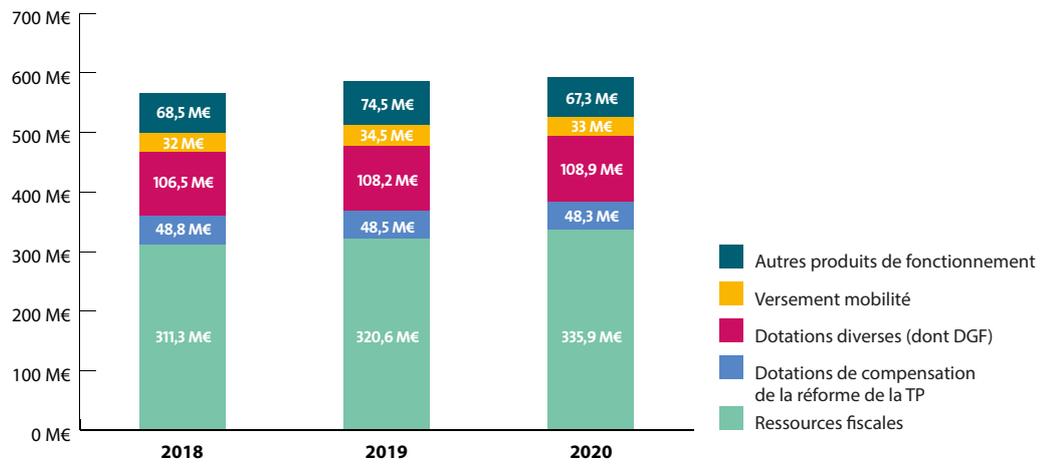


Les recettes de fonctionnement

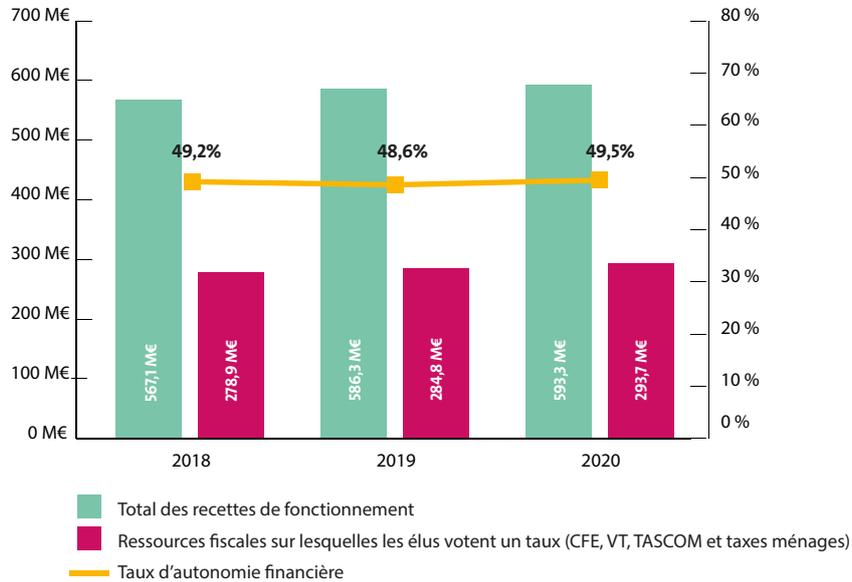
La structure des recettes de fonctionnement en 2020 (593,3 M€)



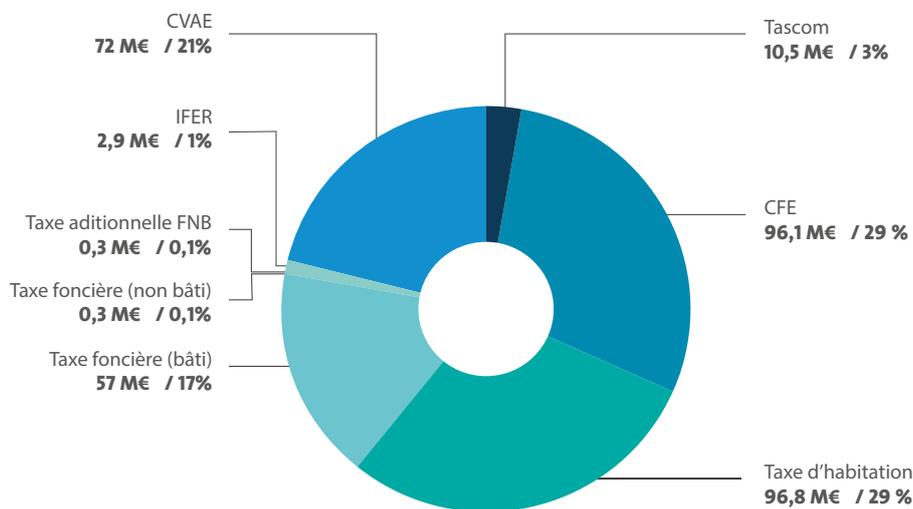
Évolution des recettes réelles de fonctionnement



Évolution de l'autonomie financière de Nantes Métropole



La structure des ressources fiscales en 2020 (335,9 M€)



Conséquence des recettes exceptionnelles perçues en 2019 (effet « année pleine » du marché de mobilier urbain, reprise de provision liée à un emprunt structuré) et de la crise sanitaire, qui s'est traduite par une moindre fréquentation des équipements publics mais aussi par des exonérations décidées par la Métropole afin de soutenir commerces et habitants, **les recettes de fonctionnement (593,3 M€) connaissent une croissance atone en 2020 (+1,2%)**. Cette évolution masque toutefois des trajectoires contrastées, marquées par le dynamisme des recettes fiscales, la stabilité des dotations et le recul des autres recettes.

368,9millions d'euros de
produit fiscal en 2020
(62,2% des recettes
de fonctionnement
du budget principal)

Des recettes fiscales en hausse

Entre 2019 et 2020, **les ressources fiscales directes** (hors TEOM) **progressent de 15,3 M€, en raison de la seule dynamique des bases taxables, pour atteindre 335,9 M€.**

Les ressources fiscales de Nantes Métropole sont constituées d'une diversité de taxes et d'impôts, acquittées par les ménages et les entreprises, et qui connaissent des évolutions différentes.

La fiscalité « ménages »

La fiscalité dite « ménages » regroupe la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (affectée au budget annexe « Déchets »). Toutefois, à l'exception de la taxe d'habitation, toutes ces taxes concernent à la fois les ménages et les entreprises.

En 2020, la fiscalité « ménages » représente 46% des ressources fiscales du budget principal de la Métropole, en hausse de 3,4 M€. Cette progression repose sur la taxe d'habitation (+ 1,9 M€), qui constitue 63% de la fiscalité ménages, et la taxe foncière sur les propriétés bâties (37% de la fiscalité ménages ; + 1,5 M€ en 2020). Les taxes relatives au foncier non bâti se maintiennent quant à elles au niveau des exercices précédents, soit moins de 0,6 M€.

À compter de 2021, conformément aux dispositions de la Loi de finances pour 2020, la Métropole ne percevra plus de taxe d'habitation sur les habitations principales, mais une fraction du produit net de la TVA.

La fiscalité « entreprises »

La fiscalité dite « entreprises » regroupe la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER).

La CFE et la CVAE, qui constituent la cotisation économique territoriale, représentent 93% de la fiscalité des entreprises, et portent la quasi-intégralité de la progression de 11,8 M€ enregistrée en 2020. Les produits générés par les IFER et la TASCOM augmentent quant à eux respectivement de + 0,1 M€ et + 0,5 M€.

À ces ressources s'ajoute enfin une quote-part de 20% du produit du versement mobilité (soit 32,9 M€) et de la compensation consécutive au relèvement du seuil d'assujettissement de 9 à 11 salariés (soit 0,1 M€), destinée à financer les dépenses affectées à la mobilité.

In fine, seule la quote-part du versement mobilité connaît un repli de 3,6% (- 1,2 M€), la crise sanitaire ayant provoqué la mise au chômage partiel de nombreux salariés.

Compte tenu du dynamisme des recettes fiscales, et notamment celles sur lesquelles les élus disposent d'un pouvoir de taux, au regard des recettes de fonctionnement, l'autonomie financière de Nantes Métropole connaît une légère croissance en 2020 (+ 1 point). Le ratio « ressources fiscales conditionnées à un taux voté annuellement par les élus / recettes totales de fonctionnement » s'élève ainsi à 49,5%. Ce ratio sera nécessairement revu à la baisse à partir de l'exercice 2021, la réforme fiscale se traduisant par la suppression d'une ressource fiscale sur laquelle la Métropole dispose d'un pouvoir de taux (la taxe d'habitation), et sa compensation par une fraction de TVA.

La stabilité des dotations et compensations versées par l'État

Depuis 2011, le soutien financier de l'État se décompose en deux catégories de concours financiers, à savoir les dotations dites « classiques » (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation) d'une part, et les compensations issues des réformes fiscales (FNGIR et DCRTP suite à la réforme de la taxe professionnelle, allocations compensatrices liées aux mesures réduisant les bases taxables) d'autre part :

- La refonte de la dotation d'intercommunalité mise en œuvre par la loi de finances en 2019 permet à la Métropole, grâce à son dynamisme démographique, de profiter d'une progression de 10,8 % de sa dotation d'intercommunalité, qui s'élève à 15,7 M€. Toutefois, dans le même temps, la dotation de compensation, seconde composante de la dotation globale de fonctionnement, subit un écrêtement de 1,5 M€ afin notamment de financer la péréquation (DSU, DSR) et l'actualisation des données nationales de population. Au final, **la DGF enregistre une hausse marginale de 0,1 M€ pour s'établir à 93,8 M€.**

- Les compensations fiscales économiques enregistrent une progression de 20% (+ 0,4 M€) en 2020, et s'établissent à 2,2 M€. Cette évolution repose sur l'exonération de base minimum de CFE pour les redevables réalisant un montant de chiffre d'affaires ou de recettes inférieur ou égal à 5 000 €, introduite en 2019. Les compensations relatives aux taxes ménages atteignent quant à elles 4,1 M€.
- Constants depuis 2014, les versements liés à la réforme de la taxe professionnelle (FNGIR et DCRTP) connaissent une légère baisse, la DCRTP ayant été intégrée aux variables d'ajustement par la loi de finances 2019. La DCRTP diminue donc pour la deuxième année consécutive (-1,1%, soit - 0,2 M€), tandis que le FNGIR se maintient à 32 M€.
- Citons enfin 0,4 M€ au titre du FCTVA, conséquence des dispositions législatives issues de la loi de finances pour 2016, qui élargissent l'éligibilité au FCTVA des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées à compter du 1^{er} janvier 2016.

Une dotation de compensation départementale stabilisée

La dotation de compensation départementale consécutive aux transferts de compétence réalisés en 2017 s'élève à 8,3 M€ en 2020, soit 0,1 M€ de plus qu'en 2019. Cette dotation recouvre les coûts liés à la voirie transférée et à trois compétences sociales : le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et l'information et la coordination gérontologique (CLIC personnes âgées).

Un repli des autres recettes de fonctionnement, après un exercice 2019 marqué par d'importantes recettes exceptionnelles.

Les autres recettes de fonctionnement diminuent fortement en 2020 (- 9,7 %), et s'établissent à 67,3 M€, contre 74,5 M€. Cette baisse s'explique cependant par le caractère exceptionnel du niveau atteint en 2019, gonflé par l'effet « année pleine » du marché de mobilier urbain et la renégociation d'un emprunt structuré, qui s'est traduite par une reprise de provision. Ainsi, en retraçant les recettes exceptionnelles perçues en 2019, les autres produits de fonctionnement s'accroissent de 0,9 M€.

Les ressources en provenance d'autres collectivités progressent ainsi de près de 2,8 M€ pour s'établir à 8,8 M€, contre 6 M€ en 2019. Cette hausse concerne principalement les participations versées par l'État (+2,5 M€).

Le produit de la taxe de séjour augmente lui aussi sensiblement (+ 12%), en raison de la hausse des nuitées taxées en 2019. La taxe de séjour est en effet collectée avec une année de décalage, et ne souffre donc pas de la crise sanitaire en 2020.

À noter également l'accroissement de 5,4% des recettes de mutualisations, liées aux remboursements de charges de structure et de personnel. En 2020, 42% des effectifs sont mutualisés, soit 1 620 agents, majoritairement avec la ville de Nantes (1 596 agents), sur un effectif total de 3 860 agents (soit 3 770 ETP).

D'autres produits ont en revanche diminué en 2020, à l'image des droits de place et autres taxes d'utilisation du domaine public (- 2,4 M€), la Métropole ayant fait le choix de suspendre leur facturation afin de limiter l'impact de la crise sanitaire pour les commerces et les habitants.

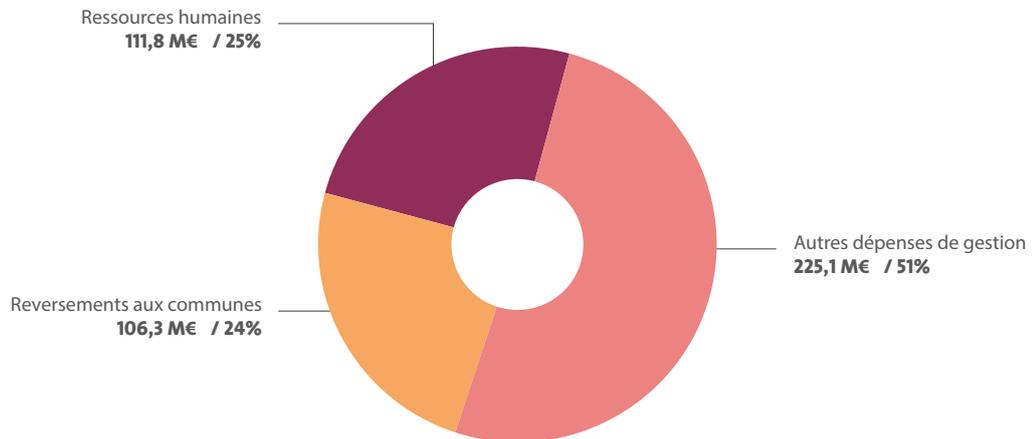
Définitions

Le produit de la fiscalité directe : somme des taxes directes locales (taxe d'habitation, taxes foncières, CFE, CVAE, IFER,...) payées par les contribuables, ménages et entreprises. Il faut y ajouter le Versement Mobilité pour déterminer les ressources fiscales totales.

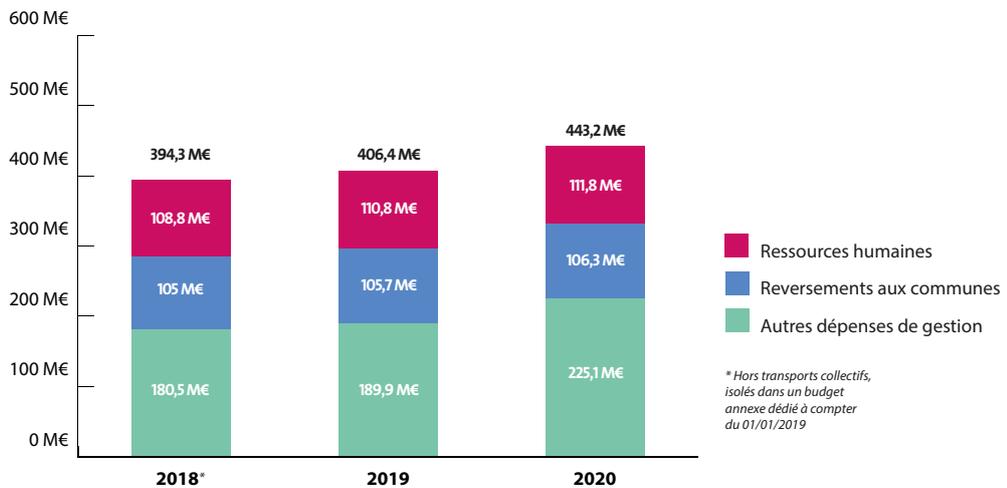
Autonomie financière et fiscale : l'autonomie financière des collectivités territoriales est conçue comme une déclinaison du principe de libre administration des collectivités dans le domaine budgétaire et fiscal.

Les dépenses de gestion (hors frais financiers)

La structure des dépenses de gestion (hors frais financiers) en 2020 (443,2 M€)



L'évolution des dépenses de gestion (hors frais financiers)



Les dépenses de gestion (donc hors frais financiers) de la collectivité **augmentent significativement en 2020 (+ 9%), en raison de la crise sanitaire, et s'établissent à 443,2 M€.**

Les dépenses de personnel forment l'un des principaux postes de dépenses de fonctionnement de la Métropole. Atténuées des recettes de mutualisation, elles représentent 25,3% des dépenses de gestion pour un montant de 111,8 M€ (contre 110,8 M€ en 2019, soit + 0,9%).

Plusieurs facteurs expliquent cette stabilité :

- Les mesures nationales sur lesquelles la collectivité ne peut influencer : les revalorisations de grilles indiciaires en lien avec la mise en œuvre de la tranche 2020 des accords Parcours Professionnels Carrières Rémunération (PPCR) pour 0,2 M€ ;
- L'effet Glissement-Vieillesse-Technicité lié à l'évolution des carrières des agents : + 0,6 M€ ;
- Les conséquences contrastées de la crise sanitaire avec le versement d'une prime exceptionnelle de 0,43 M€ pour les agents particulièrement mobilisés pendant la crise (prime PCA). Par ailleurs, un moindre recours aux personnels temporaires, apprentis et intervenants et une réduction de la cotisation CNFPT (-0,1 M€) du fait du faible nombre de formations délivrées ont pu être constatés.

- Les actions volontaristes mises en œuvre par la Métropole afin de conjuguer adaptation continue du service public pour répondre aux besoins des habitants, notamment la création d'une police métropolitaine des transports, et optimisation de la gestion des ressources humaines.

106,3

millions d'euros de
versements aux
communes membres
(AC+DSC) en 2020

Un maintien de la solidarité territoriale de Nantes Métropole envers ses communes membres

Dans la continuité des années précédentes, Nantes Métropole confirme sa politique de participation financière en direction de ses communes, afin de garantir un certain équilibre territorial. Les versements aux communes se composent de deux enveloppes distinctes : les attributions de compensation (AC) d'une part, la dotation de solidarité communautaire (DSC) d'autre part. **La Métropole a redistribué 106,3 M€ en 2020**, soit une hausse de 0,6 M€ par rapport à l'année précédente (+ 0,6%). Les versements aux communes représentent donc 23,9% des dépenses de gestion.

L'année 2020 n'ayant pas donné lieu à de nouveaux transferts de compétence, cette évolution, mineure, repose exclusivement sur la dotation de solidarité communautaire. Celle-ci progresse de 1,7%, passant de 33 M€ à 33,6 M€, en raison de son mode de calcul indexé sur l'évolution des dotations et compensations, et des recettes fiscales de la Métropole à taux constants.

Ainsi, la Métropole contribue à la solidarité territoriale à hauteur de 51,1 € par habitant, soit un niveau de redistribution important.

Les attributions de compensation se maintiennent quant à elles à 72,7 M€.

Des autres dépenses de gestion cohérentes avec la mise en œuvre du projet métropolitain et la nécessité de faire face à la crise sanitaire

Les autres dépenses de gestion atteignent 225,1 M€ en 2020, en hausse de 18,5%. Cette croissance significative recouvre toutefois des réalités différentes en fonction de l'objet des dépenses.

Hors dotation d'exploitation transports, les dépenses relatives aux **délégations de services publics (DSP)** supportées par le budget principal s'établissent 24 M€ en 2020 (soit + 1,3 M€). En effet, un soutien supplémentaire de 0,6 M€ a été accordé à la DSP Créative Factory avec la SAMOA pour la gestion des Halles 1 et 2 qui ont ouvert en 2020, tandis que la Métropole a accentué son soutien aux délégataires suite aux baisses de recettes générées par la crise sanitaire, en versant plus de 2 M€ de compensations (Cité des Congrès, Machines de l'Île, Château, ...)

Nantes Métropole a par ailleurs dépensé **35,6 M€ en 2020 pour honorer ses contributions obligatoires**, soit un montant en baisse de 1,5% par rapport à 2019. Le recul de 2% de la contribution versée au SDIS, qui représente 69,7% de ces versements obligatoires, en constitue la principale explication. Les autres contributions, qui regroupent notamment les versements au Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra (SMANO), à l'ESBANM, à Atlanpole, au pilotage de la mission de prévention des milieux aquatiques, ainsi qu'au Pôle Métropolitain Nantes – Saint-Nazaire se maintiennent quant à elles à 10,8 M€.

Les subventions, qui **s'élèvent à 72,1 M€**, enregistrent logiquement la progression la plus importante en 2020 (+ 41,9 M€), compte tenu des versements exceptionnels aux budgets annexes « Transports collectifs » (30 M€) et « Stationnement » (4 M€), afin de pallier les chutes de recettes provoquées par la crise sanitaire, mais aussi de l'abondement des dispositifs de solidarité (+1,2 M€) dans ce contexte difficile. Notons également le soutien accru apporté aux clubs sportifs de haut niveau (+ 0,2 M€), facteur d'attractivité de la Métropole.

Les dépenses dédiées aux politiques métropolitaines s'établissent à 34,2 M€ en 2020, soit une baisse de 21 M€ qui repose essentiellement sur les charges exceptionnelles liées aux indemnités de transfert du MIN versées en 2019. Les autres charges apparaissent toutefois elles aussi en retrait, en lien avec les consommations d'énergie induites par les réseaux d'éclairage public (- 0,7 M€), et les retards imputables à la crise sanitaire (- 0,8 M€ au titre des aménagements urbains).

225,1
millions d'euros
de dépenses de
gestion en 2020

Les autres charges de gestion regroupent également **les moyens généraux des services publics**, qui enregistrent une forte hausse en 2020 (+ 11,2 M€) et s'établissent désormais à **22,9 M€**. Là aussi, la crise sanitaire a eu un impact fort, portant notamment sur l'achat d'équipements de protection des agents et de la population (3,9 M€).

Les charges de structures patrimoniales s'élèvent quant à elles à **25,4 M€**, soit un montant proche de celui enregistré en 2019 (25,1 M€).

Les autres charges financières représentent enfin **10,9 M€** en 2020. Elles sont principalement composées de la contribution de la Métropole au FPIC (1,8 M€), et de la reprise de l'État liée à la contractualisation qui s'est chiffrée en 2020 à 5,5 M€ (au titre du dépassement des dépenses contractualisées pour 2019 par rapport au taux d'évolution des dépenses sous contrat fixé à 1,2%).

Le Gouvernement a décidé, en cette période exceptionnelle de crise sanitaire, économique et sociale, d'annuler la contractualisation pour 2020 du fait de l'envolée des dépenses des collectivités (nécessitées par la crise sanitaire) et de la chute des recettes tarifaires et/ou fiscales dans le même temps. Ainsi, il n'y aura pas en 2021 de reprise financière de l'État liée au dépassement des dépenses de fonctionnement 2020 contractualisées.

Définitions

Les reversements aux communes membres : l'attribution de compensation a pour objectif de neutraliser l'impact pour les communes des transferts de fiscalité à la Métropole, tout en tenant compte des économies de charges effectuées du fait des transferts de compétences.

La dotation de solidarité communautaire : est un reversement obligatoire pour les communautés urbaines et les métropoles au profit de leurs communes membres, depuis le 1^{er} janvier 2020. Elle permet à Nantes Métropole de répartir équitablement entre les communes membres une partie de la croissance des ressources fiscales.

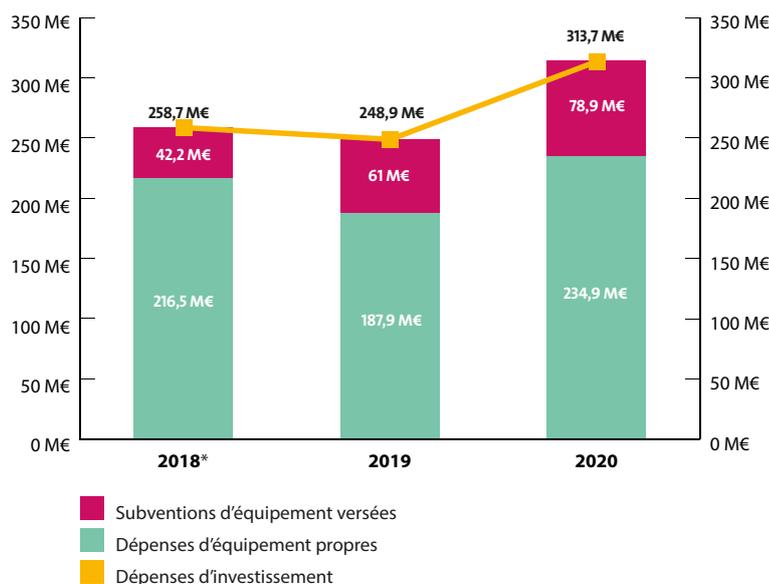


L'épargne et le financement des investissements

En M€	2018*	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)	567,1	586,3	593,3
Dépenses réelles de gestion (hors frais financiers)	394,3	406,4	443,2
Épargne de gestion	172,8	179,8	150,2
Taux d'épargne de gestion	30,5 %	30,7 %	25,3 %
Charges financières	7,6	7,2	7,2
Capacité d'autofinancement brute	165,3	172,6	143
Taux d'épargne brute	29,1 %	29,4 %	24,1 %
Remboursement des emprunts	55,5	59,4	52,7
Capacité d'autofinancement nette	109,7	113,2	90,2
Taux d'épargne nette	19,4 %	19,3 %	15,2 %

*Hors transports collectifs, isolés dans un budget annexe à compter du 01/01/2019

Évolution des dépenses d'investissement et de leurs composantes



* Hors transports collectifs, isolés dans un budget annexe dédié à compter du 01/01/2019

Un autofinancement qui reste élevé et contribue à la réalisation d'un haut niveau d'investissement

Conséquence de la hausse plus rapide des dépenses de gestion (+ 9%, soit +36,8 M€), correspondant aux dépenses de fonctionnement hors frais financiers, que des recettes de fonctionnement (+ 1,2%, soit + 7,1 M€), **l'épargne de gestion** enregistre un fort recul en 2020. Celle-ci **s'établit ainsi à 150,2 M€**, contre 179,8 M€ en 2019 (- 29,7 M€). **Le taux d'épargne de gestion** diminue donc lui aussi et **passse de 30,7% à 25,3%**.

Les frais financiers, recouvrant les intérêts de la dette et les frais liés à la gestion de la trésorerie, se maintiennent pour leur part à 7,2 M€ en 2020. Cette stabilité s'inscrit à la fois dans un contexte local de ré-endettement maîtrisé, et dans un contexte international marqué par des taux d'intérêt des emprunts bancaires qui se maintiennent à des niveaux historiquement bas. La constance des frais financiers, conjuguée à la contraction de l'épargne de gestion, se traduit par la baisse, dans des proportions identiques à l'épargne de gestion, de **la capacité d'autofinancement brute**, qui **s'élève à 143 M€**.

Les remboursements d'emprunts décroissent également en 2020 (- 6,7 M€), de sorte que **l'épargne nette s'établit à 90,2 M€**.

L'exercice 2020 se caractérise donc par la conservation de niveaux d'épargne satisfaisants, malgré le décrochage provoqué par la crise sanitaire. Hors dépenses supplémentaires générées par cet évènement, en particulier les subventions exceptionnelles versées aux budgets annexes « Transports collectifs » et « Stationnement », l'autofinancement de la Métropole se serait en effet accru.

Les montants d'épargne ainsi dégagés permettent la réalisation du projet métropolitain et la préservation d'une situation financière saine.

Des investissements couverts à plus de 60% par les ressources propres de la Métropole

Le cumul de l'épargne nette de Nantes Métropole, s'élevant à 90,2 M€ **et des recettes d'investissement** hors emprunts, pour un montant de 107,6 M€, **contribue au financement de 63,1% des investissements** en 2020. Ce ratio apparaît en repli par rapport à l'exercice 2019 (79,5%) mais s'explique à la fois par la contraction de l'autofinancement et la hausse sensible des investissements réalisés.

Le total des **dépenses d'investissement** engagées par la Métropole **en 2020, 313,7 M€**, est composé de deux enveloppes distinctes :

- Les dépenses d'équipement propres, qui portent sur les projets portés directement par la Métropole. Elles s'établissent à 234,9 M€ (dont le foncier du CHU) en 2020.
- Les subventions d'équipement et les autres dépenses d'investissement, qui représentent 78,9 M€. Cette enveloppe est constituée des subventions versées par la collectivité à ses partenaires pour les accompagner dans leurs projets, en hausse sensible (+ 34,9%, soit 78,6 M€ en 2020), et des remboursements de taxe d'aménagement indûment perçue (0,3 M€), suite à un dysfonctionnement au sein de la DGFIP.

En 2020, **l'effort d'investissement a essentiellement porté sur le développement urbain du territoire, les espaces publics et les déplacements** (hors transports collectifs).

La politique de développement urbain durable et d'habitat reste en 2020 le premier poste budgétaire avec **99,4 M€** investis, contre 69,1 M€ en 2019. Nantes Métropole confirme ainsi sa volonté de se donner les moyens de ses ambitions pour poursuivre notamment les aménagements dans les quartiers prioritaires (18,6 M€) et les grands projets de l'île de Nantes, auxquels la collectivité a consacré 11 M€. La politique de renouvellement urbain s'appuie en amont sur la constitution de réserves foncières (14 M€) pour disposer de l'espace nécessaire aux futurs chantiers. Ce sont parallèlement 8,8 M€ qui ont été consacrés à la construction et la réhabilitation de logements sociaux.

Les dépenses d'investissement portant sur **la conception et la gestion des espaces publics** pâtissent quant à elles des ralentissements induits par la crise sanitaire, et diminuent de plus de 20%, avec **52,8 M€** investis en 2020, contre 66,5 M€ en 2019. Cette politique publique intègre notamment l'entretien durable des voiries, ouvrages et réseaux d'éclairage public (24,1 M€) et la réalisation de nouveaux aménagements de voirie sur le territoire de la Métropole (28 M€). Ceux-ci incluent d'ailleurs les dépenses prévues dans le cadre de la PPI territorialisée et des contrats de co-développement signés avec les communes, puisque 20 M€ ont été mandatés à ce titre en 2020. Citons notamment l'aménagement du centre-bourg – place Jean-Baptiste Say à Bouguenais (1,7 M€), l'aménagement du parking Guilbaudière et des espaces publics Preux à Saint-Herblain (1,5 M€), l'aménagement de la place du centre-ville à Thouaré-sur-Loire (0,7 M€), l'aménagement du centre-bourg Route de Pornic / Place de l'Église à Saint-Léger-les-Vignes (0,4 M€)...

À cela s'ajoutent **les déplacements** (hors les transports collectifs et le stationnement, isolés dans des budgets annexes dédiés), avec **47,1 M€** investis en 2020 (contre 44,5 M€ en 2019). Ces dépenses ont notamment porté sur l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire de la Métropole : 32,2 M€ ont été consacrés aux travaux de transfert de la gare de fret Nantes État au Grand Blottereau et 5,1 M€ au projet Gare au titre des derniers paiements relatifs à l'aménagement des espaces publics Gare Nord et au réaménagement du cœur de gare. Dans le cadre de son engagement dans une mobilité durable, Nantes Métropole a en outre investi près de 2,7 M€ pour favoriser les déplacements en mode doux, notamment au-travers de la réalisation des plans communaux de déplacements doux.

Citons aussi **la politique enseignement supérieur, développement économique, emploi et innovation**, qui continue d'occuper une place centrale avec **24,3 M€** investis. Y sont notamment

incluses les actions en faveur du rayonnement touristique et culturel du territoire, au-travers des études portant sur la réalisation de l'Arbre aux Hérons et le lancement de la réalisation du Grand Héron et de la parade amoureuse (2,6 M€), et des travaux d'entretien et d'amélioration des musées (1,1 M€) et du Château des Ducs de Bretagne (1,1 M€).

L'engagement de Nantes Métropole porte également sur l'attractivité sportive du territoire, avec la fin des travaux de réhabilitation de la salle 500 et des salles spécialisées (gymnastique, judo, aikido-judo, dojo karaté-taekwondo, boxe et haltérophilie) du Palais des Sports de Beaulieu (3,1 M€), et les travaux d'entretien et d'amélioration du stade de la Beaujoire (2,3 M€), notamment en vue d'accueillir des rencontres lors de la coupe du monde de rugby en 2023.

Les investissements relatifs à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, qui représentent 7,1 M€, recouvrent quant à eux le soutien à la recherche, avec les travaux de construction du bâtiment universitaire de santé rue Bias (2 M€), la participation à la construction de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime (ENSM) sur le campus de l'Ecole Centrale (0,7 M€), la poursuite des travaux relatifs à la plate-forme de valorisation économique créative dans les Halles 1 & 2 (0,5 M€), ou encore le versement de subventions à l'Institut de Cancérologie Ouest et au CHU pour des essais et études portant sur la Covid-19 (0,2 M€).

Ces quelques exemples illustrent **le volontarisme de la Métropole pour tenir ses objectifs d'aménagement du territoire, malgré un contexte financier structurellement contraint et une crise sanitaire inédite.**



LES BUDGETS ANNEXES

Nantes Métropole dispose d'un budget annexe portant sur un service public administratif (le budget déchets) et de 5 budgets annexes relatifs aux services publics industriels et commerciaux (SPIC) :

- Budget Transports collectifs
- Budget Eau
- Budget Assainissement
- Budget Locaux industriels et commerciaux
- Budget Stationnement

Budget Collecte et traitement des déchets (hors neutralisation des flux croisés)

En M€	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	74,1	77,6	77,6
Dépenses réelles de fonctionnement	71,3	76,1	69,7
Capacité d'autofinancement brute	2,9	1,5	7,9
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>3,9 %</i>	<i>1,9 %</i>	<i>10,2 %</i>
Remboursement des emprunts	1	1	1
Capacité d'autofinancement nette	1,9	0,5	6,9
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>2,5 %</i>	<i>0,6 %</i>	<i>8,9 %</i>
Dépenses d'investissement (hors dette)	3,8	5,4	6,5
Encours de dette au 31 décembre	7,0	6,0	5,0
<i>Capacité de désendettement</i>	<i>2,4 ans</i>	<i>4,1 ans</i>	<i>0,6 an</i>

Les recettes de fonctionnement se sont maintenues, en 2020, au niveau de l'exercice précédent (**77,6 M€**). Cette stabilité masque toutefois les trajectoires diverses de leurs différentes composantes.

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui représente 83% de ces recettes, a ainsi progressé de 1,7 M€, tandis que les prestations de services et les attributions et participations augmentaient de respectivement 1,3 M€ et 0,5 M€. Parallèlement, la redevance spéciale (1,8 M€) et la vente de produits annexes (1,5 M€) ont connu une diminution sensible (respectivement -23% et -25%) en raison de la crise sanitaire. La Métropole a en effet voté à ce titre une exonération de redevance spéciale équivalente à un trimestre, tandis que la fermeture d'un grand nombre de commerces et des écoles s'est traduite par une réduction du volume de déchets.

Les dépenses de fonctionnement représentent 90% du budget pour un montant de **69,7 M€** en 2020, contre 76,1 M€ en 2019. Le traitement des déchets constitue le premier poste de dépenses (24,6 M€) et explique en grande partie la contraction des dépenses constatée entre 2019 et 2020 (- 5,7 M€), liée en partie à la crise sanitaire. Il est suivi des coûts de collecte (17,1 M€) et de la masse salariale (16,6 M€).

La gestion des déchetteries représente quant à elle 5,5 M€, en hausse de 14%, principalement en raison de la hausse du nombre de dépôts dédiés aux déchets verts. Les frais financiers sont enfin mineurs puisqu'ils s'élèvent à moins de 0,2 M€.

De par son mode de financement (TEOM, redevances), le budget annexe des déchets a vocation à être équilibré. La crise sanitaire survenue en 2020 a cependant induit des évolutions notables, en particulier la diminution importante des dépenses de fonctionnement. En conséquence, le montant de l'épargne brute dégagée connaît un bond de 6,5 M€ pour s'établir à 7,9 M€.

La progression de l'épargne brute conjuguée à la stabilité des remboursements d'emprunt (1 M€) aboutit à une hausse équivalente de l'épargne nette (6,9 M€ en 2020), qui permet par conséquent de financer l'intégralité des investissements réalisés.

Les dépenses d'investissement hors dette atteignent en effet **6,5 M€** en 2020, contre 5,4 M€ en 2019. Ceux-ci ont notamment porté sur l'acquisition et le gros entretien de véhicules (3,8 M€), le matériel de collecte des déchets (0,6 M€), les travaux d'entretien et de sécurisation des sites existants (0,5 M€), ainsi que les réhabilitations de déchetteries et écopoints de Nantes (0,9 M€). Le surplus d'épargne disponible ainsi que les recettes d'investissement perçues, qui se limitent au FCTVA (0,9 M€), sont donc venues alimenter le fonds de roulement en prévision de futures dépenses.

L'encours de dette du budget annexe Déchets s'établit à 5 M€ au 31 décembre 2020. La forte hausse enregistrée par l'épargne brute permet d'afficher **une capacité de désendettement excellente, inférieure à 1 an** (4,1 ans en 2019).

Présentation générale des budgets annexes SPIC (hors neutralisation des flux croisés)

En M€	Transport	Eau	Assainissement	LIC*	Stationnement	TOTAL
Recettes réelles de fonctionnement	223,1	97,4	48	1,1	10,7	380,3
Dépenses réelles de fonctionnement	190,4	76,3	28,5	1,1	4,7	300,9
Capacité d'autofinancement brute	32,7	21,1	19,6	0,1	6	79,4
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>14,7%</i>	<i>21,7%</i>	<i>40,7%</i>	<i>5,8%</i>	<i>56%</i>	<i>20,9%</i>
Remboursement des emprunts	15	5,3	4,2	0,1	0,9	25,5
Capacité d'autofinancement nette	17,7	15,8	15,4	0	5	54
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>7,9%</i>	<i>16,2%</i>	<i>32%</i>	<i>-0,3%</i>	<i>47,1%</i>	<i>14,2%</i>
Dépenses d'investissement (hors dette)	60,4	16	15,3	0	23,5	115,3
Encours de dette au 31 décembre	244,7	58,3	16,7	0,6	20,3	340,7
<i>Capacité de désendettement</i>	<i>7,5 ans</i>	<i>2,8 ans</i>	<i>0,9 an</i>	<i>9,8 ans</i>	<i>3,4 ans</i>	<i>4,3 ans</i>

* Locaux industriels et commerciaux

Les recettes de fonctionnement des SPIC diminuent de 1,1% entre 2019 et 2020 pour atteindre **380,3 M€** (384,4 M€ en 2019). Cette baisse concerne l'ensemble des budgets annexes, à l'exception du budget Transports collectifs, qui représente près de 60% des recettes de fonctionnement de l'ensemble des SPIC.

Les dépenses de fonctionnement connaissent elles aussi une baisse (- 2,2%) et s'établissent à **300,9 M€**.

L'épargne brute dégagée en 2020 s'accroît donc légèrement, passant de 76,7 M€ à 79,4 M€, tandis que le taux d'épargne brute augmente de 0,9 point pour atteindre 20,9%.

Les remboursements d'emprunt se sont parallèlement accrus (+ 2,5 M€) et s'élèvent à 25,5 M€. L'épargne nette s'élève par conséquent à 54 M€ (+ 0,3 M€) et représente désormais 14,2% des recettes de fonctionnement (14% en 2019).

Cette épargne permet de couvrir plus de 46% des dépenses d'investissement de l'année **qui s'élèvent à 115,3 M€**. Le solde est financé par le recours à l'emprunt (10 M€ souscrits par le budget annexe « Stationnement » et 63,6 M€ par le budget annexe « Transports collectifs », dont 38,6 M€ d'avances remboursables) et les ressources propres d'investissement.

Compte tenu des emprunts souscrits et de la perception d'une avance remboursable par le budget annexe « Transports collectifs », considérée comme une dette, l'encours de dette des SPIC augmente de 48,2 M€ et passe donc de 292,5 M€ à 340,7 M€ au 31 décembre 2020.

Au regard de l'évolution de l'épargne brute, **la capacité de désendettement des budgets annexes SPIC** de Nantes Métropole diminue pour s'établir à **4,3 ans en 2020** (3,8 ans en 2019).

Budget transports collectifs

En M€	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	215,7	223,1
Dépenses réelles de fonctionnement	192,2	190,4
Capacité d'autofinancement brute	23,5	32,7
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>10,9 %</i>	<i>14,7 %</i>
Remboursement des emprunts	12,7	15
Capacité d'autofinancement nette	10,9	17,7
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>5%</i>	<i>7,9%</i>
Dépenses d'investissement (hors dette)	82,7	60,4
Encours de dette au 31 décembre	196,1	244,7
<i>Capacité de désendettement</i>	<i>8,3 ans</i>	<i>7,5 ans</i>

Avec 265,7 M€ de dépenses totales en 2020 et malgré une baisse sensible (- 7,6%) par rapport à l'année précédente, le budget annexe « Transports collectifs » reste le plus important de Nantes Métropole.

Les recettes de fonctionnement liées aux transports collectifs sont en hausse (+3,4%) par rapport à l'année précédente et s'élèvent à 223,1 M€ en 2020. Cette progression repose cependant sur la perception d'une subvention exceptionnelle de 30 M€ versée par le budget principal, afin de palier la baisse tout aussi exceptionnelle de la fréquentation en raison de la crise de la COVID-19, et des recettes associées. Les recettes tarifaires acquittées par les usagers ont ainsi reculé de près de 18 M€ (dont 12 M€ liés à la suspension des abonnements pour les usagers lors du premier confinement), tandis que la quote-part de 80% du versement mobilité (le solde étant versé au budget principal au titre des dépenses affectées à la mobilité), qui représente la principale recette de fonctionnement, atteint 132 M€ en 2020 (en intégrant la compensation consécutive au relèvement du seuil d'assujettissement de 9 à 11 salariés), en baisse de 5,9 M€. Les dotations versées par l'État (3,2 M€) et la Région (0,6 M€) au titre des transports scolaires ont en revanche été maintenues au niveau de l'exercice précédent.

Les dépenses de fonctionnement représentent près de trois-quarts du budget pour un montant de 190,4 M€ en 2020, en baisse de 0,9% par rapport à 2019, en raison notamment du recours au chômage partiel par la SEMITAN. Les dépenses brutes de la DSP Transports conclue avec la SEMITAN en constituent la majeure partie (181 M€), suivies de dépenses liées à la réalisation du service (3,5 M€) et à l'intermodalité TAN / TER (2 M€), régie par une convention conclue avec la Région, et dont la hausse de 0,5 M€ s'explique par l'évolution des tarifs régionaux. Les frais financiers diminuent quant à eux de 1 M€ et s'élèvent à 1,9 M€.

Solde de la section de fonctionnement, l'épargne brute atteint 32,7 M€ en 2020, en hausse de 38,8% par rapport à 2019, la subvention exceptionnelle versée par le budget principal étant supérieure aux pertes de recettes enregistrées. L'autofinancement ainsi dégagé permet de couvrir le remboursement en capital de la dette (15 M€), le surplus (17,7 M€) constituant l'épargne nette disponible pour financer les investissements.

Avec 60,4 M€, les investissements liés aux transports représentent un poste de dépense majeur pour la Métropole, malgré une baisse significative entre 2019 et 2020 (82,7 M€ en 2019). Ces investissements ont notamment porté sur les acomptes versés pour l'acquisition de nouvelles rames de tramway (18,4 M€), la poursuite du renouvellement de la flotte de bus (8,2 M€) et la fin du financement des 22 e-busways, acquis en 2019, et l'adaptation des infrastructures nécessaires à leur mise en service (6,7 M€). La poursuite des travaux sur les CETEX bus (9 M€) et tramway (3,4 M€), ainsi que du transfert du pôle bus de Commerce (4 M€) font également partie des projets financés par les investissements de l'année 2020. Enfin, 4,9 M€ de subventions d'équipement ont été versés à la SEMITAN au titre des opérations de rénovation courantes inséparables de l'exploitation et des acquisitions de matériels et équipements.

Conséquence de ce haut niveau d'investissement, notamment au regard de l'épargne nette disponible (17,7 M€) et des ressources propres d'investissement (10,7 M€), un emprunt de 25 M€ a été souscrit. S'y ajoute l'avance remboursable sur 10 ans, à un taux nul, de 38,6 M€ versée par l'État à la Métropole, dans le cadre du dispositif de soutien aux autorités organisatrices de mobilité.

En intégrant cette avance à l'encours de dette, celui-ci s'établit à 244,7 M€ fin 2020, contre 196,1 M€ au 31 décembre 2019, tandis que la capacité de désendettement passe de 8,3 années à 7,5 années.

Budget eau

En M€	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	95,9	99,5	97,4
Dépenses réelles de fonctionnement	77,2	80	76,3
Capacité d'autofinancement brute	18,8	19,5	21,1
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>19,6 %</i>	<i>19,6 %</i>	<i>21,7 %</i>
Remboursement des emprunts	5,3	5,3	5,3
Capacité d'autofinancement nette	13,5	14,2	15,8
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>14 %</i>	<i>14,3 %</i>	<i>16,2 %</i>
Dépenses d'investissement (hors dette)	10,6	13	16
Encours de dette au 31 décembre	68,9	63,7	58,3
<i>Capacité de désendettement</i>	<i>3,7 ans</i>	<i>3,3 ans</i>	<i>2,8 ans</i>

Avec 97,6 M€ de dépenses totales, le budget annexe de l'Eau occupe une place importante au sein du budget global de Nantes Métropole.

Les recettes d'exploitation atteignent 97,4 M€ en 2020, en léger recul (-2,1%) par rapport à 2019, mais à un niveau supérieur à 2018 (95,9 M€). Les impacts de la pandémie de Covid-19 représentent en effet une diminution des volumes de 900 473 m³ et des recettes manquantes pour plus de 1,9 million d'euros.

Cette situation repose principalement sur la diminution concomitante de plusieurs postes de recettes tels que les ventes d'eau (-2,1% entre 2019 et 2020) et les redevances perçues (-0,9%), qui comprennent la redevance d'assainissement collectif, la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique les autres redevances et droits.

Les dépenses de fonctionnement, qui représentent 78% du budget, connaissent elles aussi une baisse (-4,7%) et s'établissent à 76,3 M€. Elles comprennent essentiellement :

- Les dépenses de gestion liées à l'exploitation des installations de production et de distribution d'eau potable, les surcoûts de fonctionnement pour la sûreté, l'énergie ainsi que la maintenance en vue de la mise en service de la nouvelle usine de l'eau, les achats d'eau, les versements de redevances (à l'agence de l'eau et au budget annexe d'assainissement) et la mise en œuvre de la tarification sociale, pour un montant de 60,4 M€, soit un niveau inférieur de 4,8% aux dépenses réalisées en 2019. Cette évolution repose notamment sur la baisse des versements à l'assainissement (-2,1 M€) et les flux avec les opérateurs privés (- 1 M€).
- Les charges des personnels assurant le suivi de cette politique, en recul de 0,5% par rapport à 2019, et qui s'établissent à 13,2 M€.
- Les frais financiers qui s'élèvent à 1,1 M€ soit une baisse de 14,5% par rapport à 2019.

Les dépenses de fonctionnement ayant diminué plus fortement que les recettes de même nature (respectivement -4,7% et -2,1%), l'épargne brute s'est logiquement accrue, passant de 19,5 M€ à 21 M€ entre 2019 et 2020. Le maintien concomitant du volume des remboursements d'emprunts (5,3 M€ en 2019 et en 2020) induit une progression de l'épargne nette (+ 11,5%) qui atteint 15,8 M€.

Les dépenses d'investissement 2020, 16 M€ hors remboursement du capital de la dette, augmentent à nouveau (+ 23% après + 22% en 2019), en lien avec la deuxième phase des travaux de modernisation de l'usine de l'eau (6,4 M€). La majeure partie des dépenses d'investissement porte toutefois sur les opérations récurrentes que sont les études, travaux neufs et gros entretiens de production ou aux extensions et renouvellement de réseau de distribution (7,6 M€).

La hausse sensible des investissements n'a cependant pas nécessité d'emprunts puisqu'elle a été intégralement financée par des ressources propres, dont 5 M€ de subventions de l'Agence de l'Eau. Le surplus dégagé est venu alimenter le fonds de roulement de 4,7 M€, en prévision des travaux futurs.

L'encours de dette du budget annexe Eau s'établit à 58,3 M€ au 31 décembre 2020. La conjugaison de la diminution de l'encours de dette et de la hausse de l'épargne brute induit une amélioration de la capacité de désendettement à 2,8 ans.

Budget assainissement

En M€	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	53,4	55	48
Dépenses réelles de fonctionnement	32,2	30	28,5
Capacité d'autofinancement brute	21,2	25	19,6
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>39,8 %</i>	<i>45,5 %</i>	<i>40,7 %</i>
Remboursement des emprunts	4,1	4,2	4,2
Capacité d'autofinancement nette	17,1	20,9	15,4
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>32 %</i>	<i>37,9 %</i>	<i>32 %</i>
Dépenses d'investissement (hors dette)	15,7	14,8	15,3
Encours de dette au 31 décembre	25	20,9	16,7
<i>Capacité de désendettement</i>	<i>1,2 an</i>	<i>0,8 an</i>	<i>0,9 an</i>

Les recettes de fonctionnement du budget assainissement (48 M€) connaissent une baisse significative entre 2019 et 2020 (-12,7%), qui repose essentiellement sur la diminution de la redevance et des participations d'assainissement collectif (-9,2%), celles-ci représentant 88% des recettes totales. Ce recul s'explique en partie par la crise sanitaire, qui a entraîné des retards dans les chantiers et, par conséquent, une diminution du nombre de raccordements au réseau et donc des recettes associées.

Les dépenses de fonctionnement ont elles aussi diminué, bien que dans une moindre mesure (-5%), et s'établissent à 28,5 M€. Ces baisses concernent principalement les contrats avec les gestionnaires privés, avec un effet prix et une évolution des prestations. La diminution résulte des charges à caractère général, qui représentent 63% des dépenses de fonctionnement, et décroissent de 9%, mais aussi des autres charges de gestion courante, qui sont désormais quasi nulles (0,2 M€ en 2019 ; 0 M€ en 2020), et des frais financiers (-19,1%). Les charges de personnel (9,3 M€) ont quant à elles augmenté de 4,9%.

La baisse plus importante des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de même nature engendre une diminution de 5,5 M€ de l'épargne brute (-21,8%), qui s'établit à 19,6 M€.

Dans un souci d'entretien durable du patrimoine, la Métropole a engagé 15,3 M€ de dépenses d'investissement en 2020 dans le cadre notamment de la réhabilitation, l'extension et le branchement des réseaux de collecte et transferts (10 M€), de travaux sur les infrastructures de collecte et de traitement (4,1 M€), et de petits travaux sur les bâtiments d'exploitation (1,2 M€).

Les recettes d'investissement (0,6 M€) proviennent de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, au titre des infrastructures de collecte et transfert, des infrastructures de traitement, et de la mise en place du schéma directeur des eaux usées.

À l'image des exercices précédents, la Métropole n'a par ailleurs pas eu besoin pour financer ses investissements du budget assainissement de contracter de nouveaux emprunts en 2020.

Le désendettement du budget assainissement entrepris en 2015 se poursuit donc en 2020, avec des remboursements d'emprunt de 4,2 M€, proches de ceux réalisés les années précédentes. Ces remboursements étant stables, la diminution enregistrée par l'épargne brute se répercute directement sur l'épargne nette qui décroît donc elle aussi de 5,5 M€, pour s'établir à 15,4 M€, contre 20,9 M€ en 2019. La réduction de l'encours de dette à 16,7 M€ (20,9 M€ en 2019) permet enfin à la Métropole de conserver une capacité de désendettement très satisfaisante de 0,9 an.

Budget stationnement

En M€	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	13,3	12,6	10,7
Dépenses réelles de fonctionnement	5,1	4,3	4,7
Capacité d'autofinancement brute	8,1	8,3	6
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>61,3 %</i>	<i>65,7 %</i>	<i>56 %</i>
Remboursement des emprunts	0,9	0,8	0,9
Capacité d'autofinancement nette	7,2	7,5	5
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>54,5 %</i>	<i>59,2 %</i>	<i>47,1 %</i>
Dépenses d'investissement (hors dette)	11,7	18	23,5
Encours de dette au 31 décembre	12,1	11,3	20,3
<i>Capacité de désendettement</i>	<i>1,5 an</i>	<i>1,4 an</i>	<i>3,4 ans</i>

Le budget annexe stationnement regroupe les stationnements payants hors voirie publique, autrement dit les parcs de stationnement, ainsi que la gestion de 19 parcs-relais (P+R). Il constitue un service public industriel et commercial (SPIC).

Composées des recettes directes des parkings en enclos et des redevances des parkings en gestion déléguée, **les recettes de fonctionnement du budget stationnement s'élèvent à 10,7 M€** en 2020, en baisse de 15,1% par rapport à 2019. Ce repli important, pourtant atténué par le versement d'une subvention exceptionnelle de 4 M€ versée par le budget principal, s'explique par la crise sanitaire et les confinements successifs. Les redevances de stationnement ont ainsi diminué de 0,7 M€, et les redevances versées par les fermiers et concessionnaires de 5,2 M€.

Les dépenses de fonctionnement ont quant à elles augmenté de 9,1%, principalement en raison de l'abandon du projet d'extension du parking Cathédrale compte tenu de fortes contraintes techniques, et s'élèvent à 4,7 M€. Elles comprennent notamment les contrats de prestations conclus avec des opérateurs (2,2 M€), les charges de personnel (0,7 M€), et les frais d'études et de recherches (0,2 M€).

Conséquence de la conjugaison d'une contraction des recettes de fonctionnement et de la progression des dépenses de même nature, l'épargne brute diminue et s'établit à la fin de l'année 2020 à 6 M€ (8,3 M€ en 2019). L'épargne nette (5 M€ en 2020) décroît dans les mêmes proportions, compte tenu de la stabilité des remboursements d'emprunts.

Les dépenses d'investissement, hors remboursement des emprunts, atteignent 23,5 M€, soit un montant inégalé par rapport aux exercices précédents. La Métropole a effet achevé l'extension des P+R Vertou et Neustrie (11,2 M€), ouverts en août 2020 et janvier 2021, et procédé au paiement en VEFA du parking de l'école de Design (8,9 M€) et du nouveau P+R de 180 places à Saint-Herblain (0,3 M€).

Ces dépenses sont couvertes à la fois par l'autofinancement dégagé, les excédents cumulés sur ce budget annexe, et la souscription d'un emprunt de 10 M€. Celui-ci n'a cependant pas entaché la capacité de désendettement qui reste excellente (3,4 ans).



Budget locaux industriels et commerciaux

En M€	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	2,8	1,6	1,1
Dépenses réelles de fonctionnement	1,3	1,2	1,1
Capacité d'autofinancement brute	1,5	0,4	0,1
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>52,7 %</i>	<i>24,6 %</i>	<i>5,8 %</i>
Remboursement des emprunts	0,1	0,1	0,1
Capacité d'autofinancement nette	1,4	0,3	0
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>50 %</i>	<i>18,1 %</i>	<i>-0,3 %</i>
Dépenses d'investissement (hors dette)	1,6	1,8	0,05
Encours de dette au 31 décembre	0,7	0,7	0,6
<i>Capacité de désendettement</i>	<i>0,5 an</i>	<i>1,8 an</i>	<i>9,8 ans</i>

Ce budget annexe est destiné à la gestion et l'exploitation d'un patrimoine immobilier communautaire mis au service des entreprises (pépinières, hôtels d'entreprises, ...). Malgré la nouvelle baisse des recettes issues des loyers (1,1 M€ contre 1,6 M€ en 2019), qui repose sur l'instauration d'une exonération durant le premier confinement, celles-ci permettent de financer les dépenses (1,1 M€) mais couvrent à peine le remboursement des emprunts.

Seuls des investissements mineurs (moins de 0,1 M€) ont été réalisés, portant sur l'achèvement des aménagements intérieurs de l'immeuble Biotech Ouest Ile de Nantes 2.

L'encours de dette du budget est de 0,6 M€ au 31 décembre 2020. Compte tenu de la baisse de la capacité de financement brute (de 0,4 M€ en 2019 à moins de 0,1 M€ en 2020), la capacité de désendettement se réduit fortement et atteint 9,8 ans fin 2020. Cette évolution doit toutefois être relativisée, eu égard à la faiblesse des montants.



LEXIQUE ET PRINCIPES BUDGÉTAIRES

Épargne de gestion

L'épargne de gestion est un indicateur qui permet d'évaluer les ressources restant à la collectivité après le financement des dépenses courantes, c'est-à-dire hors frais financiers. C'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de gestion.

Capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois tenus ses divers engagements (de gestion courante, financiers et exceptionnels). Socle de l'autonomie financière, elle est égale à l'épargne de gestion, diminuée des frais financiers.

Épargne nette

L'épargne nette est égale à la CAF diminuée du montant du remboursement du capital de la dette.

Taux d'autofinancement (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement)

Rapport entre les recettes réelles et la CAF, le taux d'autofinancement mesure la part des recettes consacrée au financement des investissements.

Capacité de désendettement

La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la collectivité, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacré. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute obtenue au cours de l'exercice considéré.

Annuité de la dette

L'annuité de la dette est égale à la somme du remboursement contractuel de la dette (hors mouvements de gestion active de la dette) et des frais financiers.

Dépenses d'investissement

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du remboursement du capital de la dette.

Recettes propres disponibles

Elles représentent la somme (hors emprunt) dont dispose la collectivité pour financer ses dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette. Elles sont constituées, d'une part, de la capacité d'autofinancement (diminuée du remboursement du capital de la dette) et, d'autre part, des ressources propres d'investissement (dotations, subventions, ...).

Fonds de roulement

Le fonds de roulement au 1^{er} janvier correspond au résultat global de clôture du compte administratif de l'exercice précédent, c'est-à-dire au cumul des excédents ou déficits antérieurs.

Au 31 décembre, le fonds de roulement est égal au fonds de roulement au 1^{er} janvier, auquel vient s'ajouter le solde budgétaire propre de l'exercice, soit la différence entre les titres de recettes et les mandats émis au cours de l'exercice considéré. C'est un stock de moyens financiers disponibles pour les mandatements.

Dépenses (recettes) réelles / Dépenses (recettes) d'ordre

Les dépenses (recettes) budgétaires sont composées des dépenses (recettes) réelles et des dépenses (recettes) d'ordre. Les dépenses (recettes) d'ordre correspondent à des écritures n'impliquant ni encaissement, ni décaissement effectif. Il s'agit, par exemple, des dotations aux amortissements. Au contraire des opérations d'ordre, les dépenses (recettes) réelles donnent lieu à des mouvements de fonds.

Section de fonctionnement / Section d'investissement

La section de fonctionnement enregistre les opérations courantes qui se renouvellent régulièrement et constituent des charges et des produits à caractère définitif (charges de personnel, fournitures, intérêts de la dette, prestations de services, ...)

La section d'investissement retrace les opérations relatives au patrimoine (acquisitions, ventes, travaux, ...). Ces opérations sont souvent étalées sur plusieurs années.

L'attribution de compensation (AC)

L'attribution de compensation constitue pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU) le seul versement obligatoire à destination des communes. Ses modalités d'évaluation sont fixées à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI). Elle est égale aux ressources fiscales transférées par la commune à la communauté l'année précédant la mise en place de la FPU, diminuées du coût net des charges transférées.

La dotation de solidarité communautaire (DSC)

La dotation de solidarité communautaire est un versement obligatoire pour les communautés urbaines, les métropoles et la métropole de Lyon, au profit de leurs communes membres. Elle est régie, depuis le 1^{er} janvier 2020, par

l'article L. 5211-28-4 du CGCT. Son montant et ses critères de répartition sont librement définis par le conseil communautaire, sous réserve de l'intégration de deux critères obligatoires : le revenu par habitant d'une part, le potentiel financier ou fiscal d'autre part. Il s'agit d'un outil de péréquation destiné, si les élus le souhaitent, à réduire les inégalités de richesse entre les communes. Le plus souvent, l'EPCI redistribue à ses communes membres une partie de la croissance de ses recettes fiscales.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale constitue l'une des dotations de péréquation réservée par l'État aux communes en difficulté. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées. Elle bénéficie essentiellement aux communes de plus de 10 000 habitants. La progression de l'enveloppe dédiée à cette dotation est financée chaque année par la diminution des variables d'ajustement et l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des intercommunalités à fiscalité propre.

La dotation de solidarité rurale (DSR)

La dotation de solidarité rurale est attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants et à certaines chefs-lieux d'arrondissement afin de tenir compte des charges supportées pour le maintien d'une vie sociale en milieu rural et de l'insuffisance de leurs ressources fiscales. Il s'agit également d'une dotation de péréquation, dont la progression de l'enveloppe est chaque année financée de la même manière que celle de la DSU.

La classification des risques des emprunts

Depuis la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers et la Charte de bonne conduite signée le 7 décembre 2009, les relations entre les établissements bancaires et les collectivités locales sont plus encadrées. Les banques se sont effet engagées à ne plus proposer aux collectivités locales de produits non classés dans la grille suivante. Les produits classés 1A sont jugés comme étant les moins risqués et ceux classés 5E les plus risqués de la grille.

	Indices sous-jacents		Structures
1	Indices zone euro	A	Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices.	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier.
3	Écart d'indices zone euro.	C	Option d'échange (swaption).
4	Indices hors zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro.	D	Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Écart d'indices hors zone euro.	E	Multiplicateur jusqu'à 5

Les principes budgétaires et comptables

La comptabilité de la collectivité est une comptabilité de droits constatés. Elle enregistre non pas des mouvements de fonds effectifs mais des ordres donnés (mandats et titres de recettes). En conformité avec les principes de base du droit public budgétaire, l'exécution des opérations d'une collectivité est assurée par deux types d'agents distincts et séparés : l'ordonnateur et le comptable public.

Le président exerce les fonctions d'ordonnateur : il est chargé de l'engagement, de la liquidation et de l'ordonnement des dépenses, ainsi que de la constatation des recettes, dont il prescrit l'exécution. Le comptable public assure, quant à lui, la prise en charge et le recouvrement des recettes, le paiement des dépenses et les opérations de trésorerie.

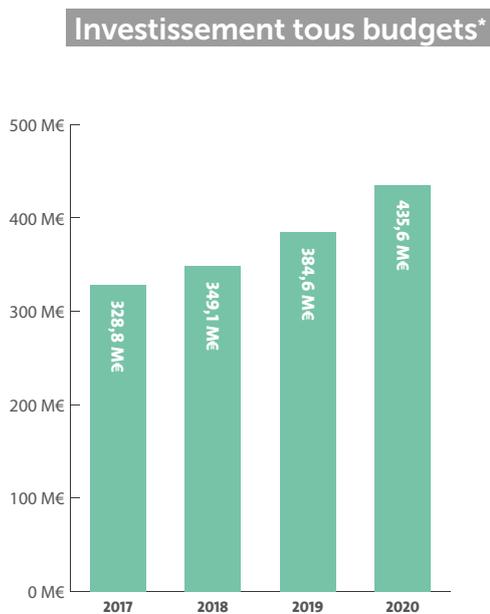
L'incompatibilité de ces deux fonctions et leur stricte séparation constituent un principe fondamental de l'organisation budgétaire et comptable des administrations publiques. Sa mise en œuvre nécessite la tenue de deux comptabilités et une présentation séparée des comptes à la clôture de chaque exercice, dans un document propre à chacune. Le compte administratif, élaboré par l'ordonnateur, retrace l'exécution du budget. Le compte de gestion, établi par le comptable, décrit non seulement les mouvements budgétaires qui apparaissent dans la comptabilité de l'ordonnateur, mais également les opérations non budgétaires qui en résultent, ainsi que leur recouvrement.

DONNÉES DE SYNTHÈSE

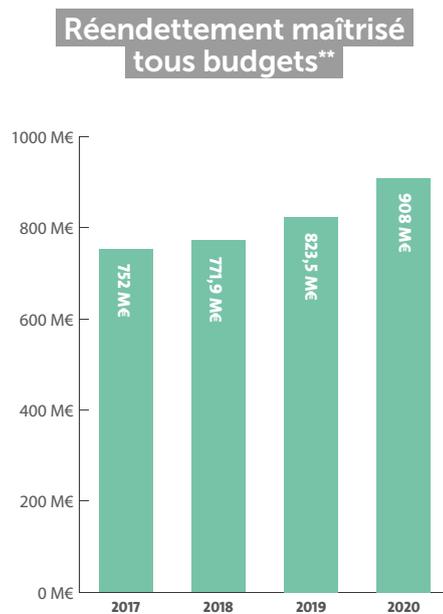
Répartition des dépenses et recettes



L'investissement et l'endettement



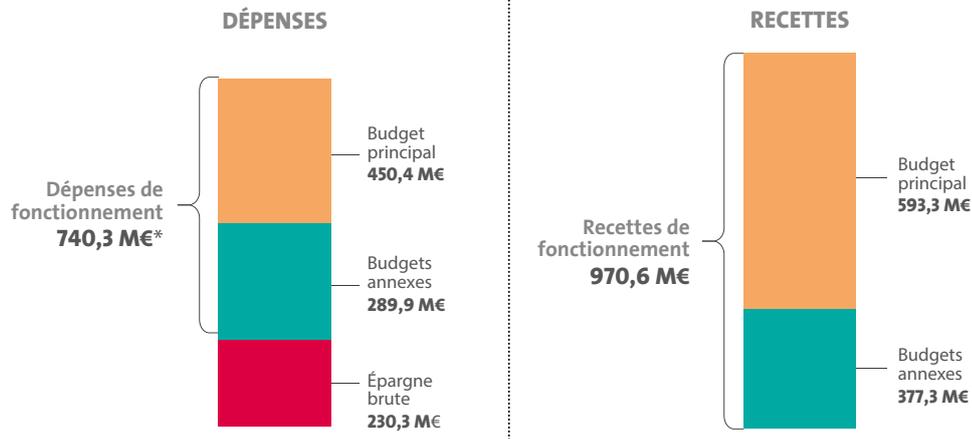
* Chiffre global des investissements de Nantes Métropole : cumul budget principal, budgets déchets et transports en commun, et autres budgets annexes industriels et commerciaux



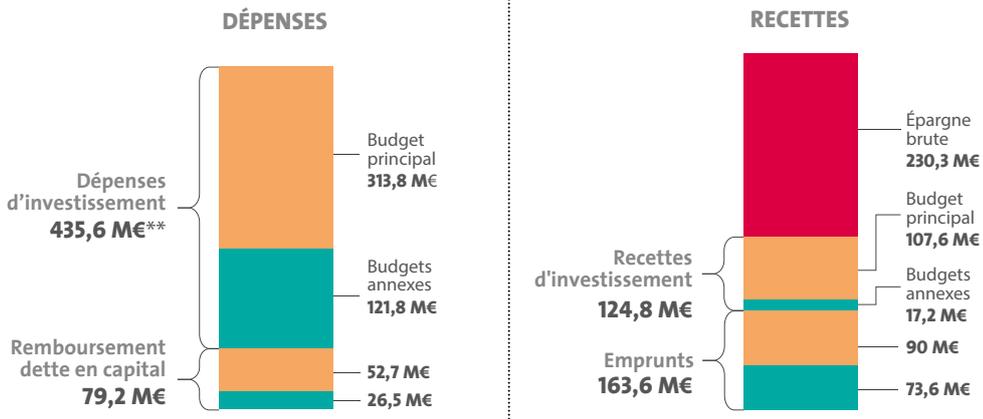
** Hors prêts action foncière accordés aux communes membres de Nantes Métropole

Compte administratif global de Nantes Métropole 2020

Fonctionnement : 740,3 M€



Investissement : 435,6 M€



■ Épargne brute ■ Budget principal ■ Budgets annexes

M€ : Millions d'euros

* Retraité des flux croisés entre budgets : 80,7 M€

** Dépenses d'investissement hors remboursement de la dette en capital

Quelques chiffres en bref

1 254,9 M€

> Montant du budget consolidé (dépenses)

435,6 M€

> Total des investissements du budget consolidé (hors dette)

1 906,18 €

> Dépenses totales par habitant en euros

661,65 €

> Dépenses d'investissement par habitant en euros

908 M€

> Encours de la dette consolidée au 31 décembre 2020

Nantes Métropole regroupe 24 communes pour élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement durable et d'aménagement du territoire.

Avec **3 860** agents (3770 équivalents temps plein), Nantes Métropole intervient au service de **658 000 habitants** autour des compétences suivantes : déplacements ; enseignement supérieur, recherche et innovation ; développement économique, emploi ; énergie, environnement ; eau ; développement urbain des territoires, habitat ; et espaces publics.

Annexes

Balance du compte administratif
et du compte de gestion

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRINCIPAL

Bilan synthétique du compte de gestion 2020 (en milliers d'euros)

ACTIF NET (1)	Exercice 2020	Exercice 2019
Immobilisations incorporelles (nettes)	378 330,28	324 663,32
Terrains	203 977,09	206 402,33
Constructions	520 480,46	605 017,12
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	2 173 797,26	2 392 802,60
Immobilisations corporelles en cours	647 518,87	728 411,94
Immobilisations mises en concession ou affermées	152 141,51	21 039,56
Installations techniques, agencements et matériels	16 371,36	
Autres immobilisations corporelles	18 965,98	298 641,77
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	551 481,91	
Total immobilisations corporelles (nettes)	4 284 734,44	4 252 315,32
Immobilisations financières (nettes)	223 232,46	136 116,22
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	4 886 297,18	4 713 094,86
Stocks	-	
Créances	154 421,80	130 564,62
Trésorerie	19 099,47	50 932,09
Charges constatées d'avance	-	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT	173 521,27	181 496,71
Comptes de régularisations	34 703,18	3 590,84
TOTAL ACTIF	5 094 521,63	4 898 182,41
PASSIF	Exercice 2020	Exercice 2019
Dotations	1 168 277,52	1 165 020,33
Fonds globalisés	511 927,99	473 198,24
Réserves	1 955 022,31	1 831 650,94
Neutralisations et régularisations	28 490,92	-3 538,20
Report à nouveau	6 745,59	-
Résultat de l'exercice	123 939,14	130 116,95
Subventions transférables	68 463,15	61 167,38
Subventions non transférables	485 794,98	479 799,08
Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	300,17	76 476,75
Autres fonds propres	-	-
TOTAL FONDS PROPRES	4 348 961,77	4 213 891,47
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	13,00	1 349,81
Emprunts obligataires	17 160,00	20 180,00
Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	543 731,05	503 143,52
Dettes financières et autres emprunts	27 248,31	20 376,87
Total dettes financières	588 139,36	543 700,39
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 493,45	27 349,87
Autres dettes non financières	118 434,53	98 026,88
Produits constatés d'avance	-	-
Total dettes non financières	133 927,98	125 376,75
Total trésorerie	10 000,00	-
TOTAL DETTES	732 067,34	669 077,14
Comptes de régularisations	13 479,52	13 863,99
TOTAL PASSIF	5 094 521,63	4 898 182,41

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

Balance générale du budget - Dépenses

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	71 844 772,40		71 844 772,40
012	Charges de personnel et frais assimilés	155 841 594,47		155 841 594,47
014	Atténuation de produits	115 985 072,16		115 985 072,16
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	142 742 176,71	0,00	142 742 176,71
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)	368 434,09		368 434,09
66	Charges financières	7 206 762,42	0,00	7 206 762,42
67	Charges exceptionnelles	388 621,48	45 028 461,44	45 417 082,94
68	Dotations aux amortissements et provisions	40 287,73	68 362 229,57	68 402 517,30
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		494 417 721,46	113 390 691,03	607 808 412,49
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00
INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	230 885,00	0,00	230 885,00
13	Subventions d'investissement	14 513,00	5 652 804,09	5 667 317,09
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Rembt. d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	52 716 492,02	387 276,91	53 103 768,93
18	Compte de liaison : affectation	0,00 (8)		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Différences sur réalisations d'immobilisations		160 054,38	160 054,38
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	9 051 315,20	891 125,41	9 942 440,61
204	Subventions d'équipement versées	78 633 553,04	0,00	78 633 553,04
21	Immobilisations corporelles (6)	44 752 622,60	10 729 406,16	55 482 028,76
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	88 807 031,13	18 420 856,86	107 227 887,99
26	Partic. et créances rattachées à des partic.	200 031,75	0,00	200 031,75
27	Autres immobilisations financières	88 745 606,77	1 781 257,82	90 526 864,59
28	Amortissements des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (7)	3 297 705,54	0,00	3 297 705,54
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		43 692 319,11	43 692 319,11
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)		0,00	0,00
3.	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		366 449 756,05	81 715 100,74	448 164 856,79
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				95 267 605,30

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Recettes**2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	Total
13	Atténuation de charges	1 132 640,49		1 132 640,49
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, et ventes diverses	67 901 942,60		67 901 942,60
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Travaux en régie		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	35 109 580,55		35 109 580,55
731	Impôts locaux	373 714 613,09		373 714 613,09
74	Dotations et participations	133 130 105,99		133 130 105,99
75	Autres produits de gestion courante	24 581 501,26		24 581 501,26
76	Produits financiers	12 593,59		12 593,59
77	Produits exceptionnels	45 309 592,66	5 812 858,47	51 122 451,13
78	Reprises sur amortissements et provisions	1 349 806,00	0,00	1 349 806,00
79	Transferts de charges		43 692 319,11	43 692 319,11
Recettes de fonctionnement - Total		682 242 376,23	49 505 177,58	731 747 553,81
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				6 745 586,78
INVESTISSEMENT				
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	38 960 635,94	3 609 934,81	42 570 570,75
13	Subventions d'investissement	18 958 990,04	0,00	18 958 990,04
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)	90 014 500,00	7 551 307,06	97 565 807,06
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
19	Différences sur réalisations d'immobilisations		32 189 177,12	32 189 177,12
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	200,00	973 473,75	973 673,75
204	Subventions d'équipement versées	42 069,53	0,00	42 069,53
21	Immobilisations corporelles	221,53	13 178 674,73	13 178 896,26
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	117 268,87	19 015 694,63	19 132 963,50
26	Partic. et créances rattachées à des partic.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 890 538,70	720 122,52	3 610 661,22
28	Amortissements des immobilisations		55 848 094,61	55 848 094,61
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...2	Opérations pour compte de tiers (7)	1 726 667,93	0,00	1 726 667,93
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		12 514 134,96	12 514 134,96
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)		0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		152 711 092,54	145 600 614,19	298 311 706,73
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00
Pour information R1068 Excédents de fonctionnement capitalisés				123 371 366,11

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

COMPTES SIMPLIFIÉS DES ORGANISMES PARTENAIRES (SEM, SPL, SPLA...)

Cité Internationale des Congrès Nantes Métropole

Comptes annuels au 31 décembre 2020

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro	POSTES	€uro
Immobilisations incorporelles	102 909	Capital social	3 810 000	Total des produits d'exploitation	8 563 895
Immobilisations corporelles	4 767 430	Réserves	17 521	Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	8 841 803 3 788 522
Immobilisations financières	6 550	Report à nouveau	711 243	RESULTAT D'EXPLOITATION	-277 908
Total Actif immobilisé (I)	4 876 889	Résultat de l'exercice	-122 755	Total des produits financiers	12 176
Stocks et en-cours	41 792	Autres subventions d'investissement	1 017 771	Total des charges financières	3 904
Créances d'exploitation	377 197	Capitaux propres (I)	5 433 780	RESULTAT FINANCIER	8 273
Autres créances	1 744 600	Autres fonds propres (II)	102 615	Total des produits exceptionnels	146 547
Total Actif Circulant (II)	2 163 589	Provisions pour risques et charges (III)	46 740	Total des charges exceptionnelles	8 067
Valeurs mobilières de placement	1 002 502	Emprunts et dettes	3 423 012	RESULTAT EXCEPTIONNEL	138 480
Disponibilités	3 942 368	Fournisseurs et comptes rattachés	979 311	Participation des salariés aux résultats	0
Total Trésorerie (III)	4 944 870	Dettes fiscales et sociales	1 000 690	Impôts sur les bénéfices	-8 400
		Autres dettes	178 903	Perte supportée ou bénéfice transféré (-)	0
		Avances et acomptes reçus	0	BENEFICE OU PERTE	-122 755
		Total Dettes (IV)	5 581 916		
Comptes de régularisation (IV)	233 317	Comptes de régularisation (V)	1 053 615		
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	12 218 665	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	12 218 665		

Loire-Atlantique Développement - SPL

Comptes annuels au 31 décembre 2020

Bilan simplifié

Compte de résultat

ACTIF	Euro	PASSIF	Euro	POSTES	Euro
Immobilisations incorporelles	45 322	Capital social et prime d'émission	600 000	Total des produits d'exploitation	11 336 752
Immobilisations corporelles	100 038	Réserves	208 338	Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	11 635 907 1 798 577
Immobilisations financières		Report à nouveau	0	RESULTAT D'EXPLOITATION	-299 155
Total Actif immobilisé.....(I)	145 361	Résultat de l'exercice	-300 254	Total des produits financiers	5 081
Stocks et en-cours	6 865 279	Autres subventions d'investissement		Total des charges financières	3 547
Créances d'exploitation	1 871 970	Capitaux propres.....(I)	508 083	RESULTAT FINANCIER	1 534
Autres créances	1 020 699	Autres fonds propres.....(II)	0	Total des produits exceptionnels	0
Total Actif Circulant.....(II)	9 757 948	Provisions pour risques et charges.(III)	515 752	Total des charges exceptionnelles	2 633
Valeurs mobilières de placement	0	Emprunts et dettes	8 077 764	RESULTAT EXCEPTIONNEL	-2 633
Disponibilités	5 929 821	Fournisseurs et comptes rattachés	2 602 582	Participation des salariés aux résultats	0
Total Trésorerie.....(III)	5 929 821	Dettes fiscales et sociales	648 214	Impôts sur les bénéfices	0
		Autres dettes	2 638 949	BENEFICE OU PERTE	-300 254
		Total Dettes.....(IV)	13 967 509		
Comptes de régularisation.....(IV)	25 988	Comptes de régularisation.....(V)	867 775		
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	15 859 118	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	15 859 118		

Loire Océan Développement

Comptes annuels au 31 décembre 2020

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	1 500	Capital social et primes d'émission	1 213 211
Immobilisations corporelles	3 016 308	Réserves	328 662
Immobilisations financières	1 056 376	Report à nouveau	4 972 382
Total Actif immobilisé (I)	4 074 185	Résultat de l'exercice	40 758
Stocks et en-cours	40 680 290	Autres subventions d'investissement	506 070
Créances d'exploitation	1 634 436	Capitaux propres (I)	7 061 083
Autres créances	1 699 557	Autres fonds propres (II)	4 079 243
Total Actif Circulant (II)	44 014 283	Provisions pour risques et charges (III)	3 654 642
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	37 241 935
Disponibilités	14 071 804	Fournisseurs et comptes rattachés	1 420 799
Total Trésorerie (III)	14 071 804	Dettes fiscales et sociales	399 684
		Autres dettes	249 584
		Total Dettes (IV)	39 312 002
Comptes de régularisation (IV)	164 588	Comptes de régularisation (V)	8 217 891
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	62 324 860	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	62 324 860

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	17 760 591
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	18 001 572 902 837
RESULTAT D'EXPLOITATION	-240 981
Total des produits financiers	31 326
Total des charges financières	184 729
RESULTAT FINANCIER	-153 403
Total des produits exceptionnels	4 292 682
Total des charges exceptionnelles	3 850 773
RESULTAT EXCEPTIONNEL	441 909
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	6 767
BENEFICE OU PERTE	40 758

Loire Océan Métropole Aménagement

Comptes annuels au 31 décembre 2020

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles		Capital social et primes d'émission	225 000
Immobilisations corporelles		Réserves	10 510
Immobilisations financières	11 270	Report à nouveau	204 767
Total Actif immobilisé (I)	11 270	Résultat de l'exercice	72 042
Stocks et en-cours	22 893 098	Autres subventions d'investissement	
Créances d'exploitation	1 887 403	Capitaux propres (I)	512 320
Autres créances	305 613	Autres fonds propres (II)	
Total Actif Circulant (II)	25 086 113	Provisions pour risques et charges (III)	3 900
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	16 558 874
Disponibilités	3 856 327	Fournisseurs et comptes rattachés	7 523 594
Total Trésorerie (III)	3 856 327	Dettes fiscales et sociales	430 248
		Autres dettes	1 329 805
		Total Dettes (IV)	25 842 520
Comptes de régularisation (IV)	4 364	Comptes de régularisation (V)	2 599 334
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	28 958 073	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	28 958 073

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	7 323 382
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	7 258 471 473 496
RESULTAT D'EXPLOITATION	64 910
Total des produits financiers	51 047
Total des charges financières	16 572
RESULTAT FINANCIER	34 475
Total des produits exceptionnels	718
Total des charges exceptionnelles	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	718
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	28 061
BENEFICE OU PERTE	72 042

Min à Watt

Comptes annuels au 31 décembre 2020 (provisoires avant approbation du CA)

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	0	Capital social	36 600
Immobilisations corporelles	629 196	Réserves	
Immobilisations financières	1 680	Report à nouveau	-16 261
Total Actif immobilisé (I)	630 876	Résultat de l'exercice	19 844
Stocks et en-cours		Autres subventions d'investissement	
Créances d'exploitation	26 908	Capitaux propres (I)	40 183
Autres créances	2 346	Autres fonds propres (II)	0
Total Actif Circulant (II)	29 254	Provisions pour risques et charges (III)	
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	712 517
Disponibilités	109 221	Fournisseurs et comptes rattachés	6 563
Total Trésorerie (III)	109 221	Dettes fiscales et sociales	9 954
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Autres dettes	134
Charges constatées d'avance		Total Dettes (IV)	729 168
Comptes de régularisation (IV)	0	Comptes de régularisation (V)	0
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	769 352	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	769 352

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	88 902
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	46 515 0
RESULTAT D'EXPLOITATION	42387
Total des produits financiers	60
Total des charges financières	19 513
RESULTAT FINANCIER	-19 453
Total des produits exceptionnels	0
Total des charges exceptionnelles	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	3 090
BENEFICE OU PERTE	19 844

Nantes Métropole Gestion Equipements

Comptes annuels au 31 décembre 2020

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	439 895	Capital social	3 128 112
Immobilisations corporelles	35 102 905	Réserves	290 521
Immobilisations financières	11 834	Report à nouveau	515 211
Total Actif immobilisé (I)	35 554 634	Résultat de l'exercice	-756 340
Stocks et en-cours	8 730	Subventions d'investissement	9 422 586
Créances d'exploitation	1 041 997	Provisions réglementées	0
Autres créances	2 134 105	Capitaux propres (I)	12 600 091
Total Actif Circulant (II)	3 184 832	Autres fonds propres (II)	0
Valeurs mobilières de placement	0	Provisions pour risques et charges (III)	12 873 584
Disponibilités	2 149 830	Emprunts et dettes (long et court terme)	11 765 743
Total Trésorerie (III)	2 149 830	Fournisseurs et comptes rattachés	836 176
Comptes de régularisation (IV)	35 106	Dettes fiscales et sociales	664 921
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	40 924 401	Autres dettes	2 122 345
		Total Dettes (IV)	15 389 185
		Comptes de régularisation (V)	61 542
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	40 924 401

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	8 627 208
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	8 832 867 1 961 234
RESULTAT D'EXPLOITATION	-205 659
Total des produits financiers	3 676
Total des charges financières	404 640
RESULTAT FINANCIER	-400 964
Total des produits exceptionnels	316 782
Total des charges exceptionnelles	466 499
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-149 717
Bénéfice transféré	
Perte transférée	
Impôts sur les bénéfices	
BENEFICE OU PERTE	-756 340

Nantes Métropole Aménagement

Comptes annuels au 31 décembre 2020, provisoires non encore approuvés en Assemblée Générale

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	1 977	Capital social	1 782 000
Immobilisations corporelles	17 067 989	Réserves	1 453 093
Immobilisations financières	3 846	Report à nouveau	0
Total Actif immobilisé (I)	17 073 812	Résultat de l'exercice	27 800
Stocks et en-cours	77 197 694	Autres subventions d'investissement	973 847
Créances d'exploitation	8 680 579	Capitaux propres (I)	4 236 740
Autres créances	5 669 256	Autres fonds propres (II)	0
Total Actif Circulant (II)	91 547 529	Provisions pour risques et charges (III)	26 355 162
Valeurs mobilières de placement	15	Emprunts et dettes	100 466 975
Disponibilités	46 805 864	Fournisseurs et comptes rattachés	3 585 212
Total Trésorerie (III)	46 805 879	Dettes fiscales et sociales	2 310 277
		Autres dettes	1 649 424
		Total Dettes (IV)	108 011 888
Comptes de régularisation (IV)	2 869 850	Comptes de régularisation (V)	19 693 281
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	158 297 070	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	158 297 070

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	76 375 060
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	76 150 230 2 882 682
RESULTAT D'EXPLOITATION	224 830
Total des produits financiers	21
Total des charges financières	230 265
RESULTAT FINANCIER	-230 244
Total des produits exceptionnels	105 938
Total des charges exceptionnelles	60 014
RESULTAT EXCEPTIONNEL	45 924
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	12 710
BENEFICE OU PERTE	27 800

Nantes Métropole Gestion Services

Comptes annuels au 31 décembre 2020

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles		Capital social	37 000
Immobilisations corporelles	1 673 720	Réserves	4 208
Immobilisations financières	1 079	Report à nouveau	70 007
Total Actif immobilisé (I)	1 674 799	Résultat de l'exercice	2 818
Stocks et en-cours	2 514	Subventions d'investissement	12 633
Créances d'exploitation	1 418 257	Provisions réglementées	0
Autres créances	2 345 049	Capitaux propres (I)	126 666
Total Actif Circulant (II)	3 765 820	Autres fonds propres (II)	0
Valeurs mobilières de placement		Provisions pour risques et charges (III)	1 623 400
Disponibilités	1 978 361	Emprunts et dettes (long et court terme)	9 804
Total Trésorerie (III)	1 978 361	Fournisseurs et comptes rattachés	2 224 774
		Dettes fiscales et sociales	806 628
		Autres dettes	1 793 432
		Total Dettes (IV)	4 834 638
Comptes de régularisation (IV)	100 566	Comptes de régularisation (V)	934 843
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	7 519 546	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	7 519 546

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	11 577 647
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	11 559 738 738 257
RESULTAT D'EXPLOITATION	17 909
Total des produits financiers	4 285
Total des charges financières	17 074
RESULTAT FINANCIER	-12 789
Total des produits exceptionnels	364 381
Total des charges exceptionnelles	366 683
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-2 302
Bénéfice transféré	
Perte transférée	
Impôts sur les bénéfices	
BENEFICE OU PERTE	2 818

Nantes Métropole Habitat

Comptes annuels au 31 décembre 2020 (provisoires, avant approbation du CA)

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	5 370 205	Capital social	11 987 473
Immobilisations corporelles	956 313 511	Réserves	91 039 317
Immobilisations financières	8 449 898	Report à nouveau	55 592 156
Total Actif immobilisé (I)	970 133 614	Résultat de l'exercice	5 789 303
Stocks et en-cours	14 248 834	Autres subventions d'investissement	135 636 015
Créances d'exploitation	5 029 680	Capitaux propres (I)	300 044 264
Autres créances	21 153 874	Autres fonds propres (II)	0
Total Actif Circulant (II)	40 432 388	Provisions pour risques et charges (III)	6 259 553
Valeurs mobilières de placement	121 211 335	Emprunts et dettes	695 720 310
Disponibilités	1 706 304	Fournisseurs et comptes rattachés	24 045 884
Total Trésorerie (III)	122 917 639	Dettes fiscales et sociales	2 929 609
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	Autres dettes	102 885 880
Comptes de régularisation (IV)	544 892	Total Dettes (IV)	825 581 683
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	1 134 028 533	Comptes de régularisation (V)	2 143 033
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 134 028 533

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	137 610 594
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	134 034 603 25 505 752
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 575 991
Total des produits financiers	1 320 778
Total des charges financières	3 428 437
RESULTAT FINANCIER	-2 107 659
Total des produits exceptionnels	9 241 443
Total des charges exceptionnelles	4 722 594
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4 518 849
Participation des salariés aux résultats	197 878
Impôts sur les bénéfices	0
BENEFICE OU PERTE	5 789 303

Atlantique Accession Solidaire (OFS)

Comptes annuels au 31 décembre 2020, provisoires non encore approuvés en Assemblée Générale (du 13 nov 2019 – au 31/12/2020 : clôture du 1er exercice comptable)

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles		Capital social	782 000
Immobilisations corporelles	122 126	Réserves	
Immobilisations financières		Report à nouveau	55 767
Total Actif immobilisé (I)	122 126	Résultat de l'exercice	
Stocks et en-cours		Autres subventions d'investissement	
Créances d'exploitation	8 188	Capitaux propres (I)	837 767
Autres créances		Autres fonds propres (II)	0
Total Actif Circulant (II)	8 188	Provisions pour risques et charges (III)	
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	
Disponibilités	773 217	Fournisseurs et comptes rattachés	39 822
Total Trésorerie (III)	773 217	Dettes fiscales et sociales	13 886
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Autres dettes	
Charges constatées d'avance		Total Dettes (IV)	53 708
Comptes de régularisation (IV)	0	Comptes de régularisation (V)	12 056
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	903 531	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	903 531

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	29 594
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	82 066 0
RESULTAT D'EXPLOITATION	-52 472
Total des produits financiers	0
Total des charges financières	0
RESULTAT FINANCIER	0
Total des produits exceptionnels	363 317
Total des charges exceptionnelles	241 191
RESULTAT EXCEPTIONNEL	122 126
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	13 886
BENEFICE OU PERTE	55 767

SAMOA

Comptes annuels au 31 décembre 2020

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	13 795	Capital social	1 000 000
Immobilisations corporelles	99 900	Réserves	74 861
Immobilisations financières	96 019	Report à nouveau	1 005 459
Total Actif immobilisé (I)	209 714	Résultat de l'exercice	153 892
Stocks et en-cours	19 379 742	Subventions d'investissement	3 463
Créances d'exploitation	1 488 194	Provisions réglementées	
Autres créances	1 310 802	Capitaux propres (I)	2 237 675
Total Actif Circulant (II)	22 178 738	Autres fonds propres (II)	0
Valeurs mobilières de placement	0	Provisions pour risques et charges (III)	148 956
Disponibilités	9 962 985	Emprunts et dettes	23 316 346
Total Trésorerie (III)	9 962 985	Fournisseurs et comptes rattachés	2 980 068
Comptes de régularisation (IV)	75 352	Dettes fiscales et sociales	2 162 797
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	32 426 790	Autres dettes	1 504 923
		Total Dettes (IV)	29 964 134
		Comptes de régularisation (V)	76 025
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	32 426 790

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	16 270 039
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	16 201 825 2 928 706
RESULTAT D'EXPLOITATION	68 214
Total des produits financiers	4 265
Total des charges financières	
RESULTAT FINANCIER	4 265
Total des produits exceptionnels	81 498
Total des charges exceptionnelles	85
RESULTAT EXCEPTIONNEL	81 413
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	0
BENEFICE OU PERTE	153 892

Loire-Atlantique Développement - SELA

Comptes annuels au 31 décembre 2020

Bilan simplifié

Compte de résultat

ACTIF	Euro	PASSIF	Euro
Immobilisations incorporelles	1 757	Capital social et prime d'émission	14 463 559
Immobilisations corporelles	11 278 901	Réserves	1 988 323
Immobilisations financières	6 720 730	Report à nouveau	0
Total Actif immobilisé.....(I)	18 001 388	Résultat de l'exercice	-429 285
Stocks et en-cours	90 350 401	Autres subventions d'investissement	146 866
Créances d'exploitation	5 094 250	Capitaux propres.....(I)	16 169 463
Autres créances	4 249 773	Autres fonds propres.....(II)	0
Total Actif Circulant.....(II)	99 694 424	Provisions pour risques et charges.(III)	7 847 899
Valeurs mobilières de placement	1 387 509	Emprunts et dettes	74 445 218
Disponibilités	1 515 308	Fournisseurs et comptes rattachés	5 504 167
Total Trésorerie.....(III)	2 902 817	Dettes fiscales et sociales	1 941 196
Comptes de régularisation.....(IV)	3 348 186	Autres dettes	1 417 925
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	123 946 815	Total Dettes.....(IV)	83 308 506
		Comptes de régularisation.....(V)	16 620 947
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	123 946 815

POSTES	Euro
Total des produits d'exploitation	37 962 080
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	38 288 785 3 403 736
RESULTAT D'EXPLOITATION	-326 705
Total des produits financiers	615 629
Total des charges financières	748 657
RESULTAT FINANCIER	-133 028
Total des produits exceptionnels	214 360
Total des charges exceptionnelles	183 912
RESULTAT EXCEPTIONNEL	30 448
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	
BENEFICE OU PERTE	-429 285

Société d'Economie Mixte des Transports en commun de l'Agglomération Nantaise (SEMITAN)

Comptes annuels au 31 décembre 2020

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	634 820	Capital social	600 000
Immobilisations corporelles	10 478 540	Réserves	2 060 369
Immobilisations financières	3 405 521	Report à nouveau	1 401 410
Total Actif immobilisé (I)	14 518 881	Résultat de l'exercice	-766 048
Stocks et en-cours	9 074 826	Subventions d'investissement	10 299 584
Créances d'exploitation	463 506	Provisions réglementées	
Autres créances	18 134 321	Capitaux propres (I)	13 595 315
Total Actif Circulant (II)	27 672 653	Autres fonds propres (II)	0
Valeurs mobilières de placement	10 500 000	Provisions pour risques et charges (III)	5 310 705
Disponibilités	21 329 330	Emprunts et dettes (long et court terme)	16 625 326
Total Trésorerie (III)	31 829 330	Fournisseurs et comptes rattachés	16 330 750
Comptes de régularisation (IV)	524 002	Dettes fiscales et sociales	10 359 701
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	74 544 868	Autres dettes	12 037 221
		Total Dettes (IV)	55 352 998
		Comptes de régularisation (V)	285 850
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	74 544 868

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	179 896 533
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	181 812 891 101 578 193
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 916 359
Total des produits financiers	9 263
Total des charges financières	0
RESULTAT FINANCIER	9 264
Total des produits exceptionnels	1 407 359
Total des charges exceptionnelles	266 311
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 141 048
Bénéfice transféré	0
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	
BENEFICE OU PERTE	-766 047

SEMINN

Comptes annuels au 31 décembre 2020

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	23 760	Capital social	160 000
Immobilisations corporelles	274 174	Réserves	990 777
Immobilisations financières	2 299	Report à nouveau	-806 639
Total Actif immobilisé (I)	300 233	Résultat de l'exercice	-29 503
Stocks et en-cours	12 000	Autres subventions d'investissement	
Créances d'exploitation	1 210 054	Capitaux propres (I)	314 635
Autres créances	869 559	Autres fonds propres (II)	0
Total Actif Circulant (II)	2 091 614	Provisions pour risques et charges (III)	2 043 108
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	484 456
Disponibilités	1 708 850	Fournisseurs et comptes rattachés	675 131
Total Trésorerie (III)	1 708 850	Dettes fiscales et sociales	232 953
Comptes de régularisation (IV)	14 509	Autres dettes	364 924
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	4 115 207	Total Dettes (IV)	1 757 464
		Comptes de régularisation (V)	
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	4 115 207

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	4 320 823
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	4 780 885 1 048 269
RESULTAT D'EXPLOITATION	-460 062
Total des produits financiers	704
Total des charges financières	11 982
RESULTAT FINANCIER	-11 278
Total des produits exceptionnels	449 594
Total des charges exceptionnelles	7 757
RESULTAT EXCEPTIONNEL	441 837
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	
BENEFICE OU PERTE	-29 503

SPL Régionale des Pays de la Loire

Comptes annuels au 31 décembre 2020

Bilan simplifié

Compte de résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	7 046	Capital social	1 500 000
Immobilisations corporelles	225 361	Réserves	22 583
Immobilisations financières	50 394	Report à nouveau	398 946
Total Actif immobilisé (I)	282 801	Résultat de l'exercice	61 798
		Autres subventions d'investissement	197 475
Stocks et en-cours		Capitaux propres (I)	2 180 802
Créances d'exploitation	4 970 324		
Autres créances	2 863 859	Autres fonds propres (II)	0
Total Actif Circulant (II)	7 834 183	Provisions pour risques et charges(III)	989 192
Valeurs mobilières de placement	0	Emprunts et dettes	591
Disponibilités	6 701 115	Fournisseurs et comptes rattachés	5 454 338
Total Trésorerie (III)	6 701 115	Dettes fiscales et sociales	2 389 155
		Autres dettes	3 698 911
		Total Dettes (IV)	11 542 995
Comptes de régularisation (IV)	19 360	Comptes de régularisation (V)	124 471
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	14 837 460	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	14 837 460

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	20 275 493
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	20 231 193 7 207 744
RESULTAT D'EXPLOITATION	44 301
Total des produits financiers	
Total des charges financières	1 018
RESULTAT FINANCIER	-1 018
Total des produits exceptionnels	248 164
Total des charges exceptionnelles	105 852
RESULTAT EXCEPTIONNEL	142 312
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	123 796
BENEFICE OU PERTE	61 798

Voyage à Nantes

Comptes annuels au 31 décembre 2020

Bilan simplifié

Compte de résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	95 686	Capital social	1 000 000
Immobilisations corporelles	10 731 981	Réserves	100 000
Immobilisations financières	165 859	Report à nouveau	8 007
Total Actif immobilisé (I)	10 993 525	Résultat de l'exercice	-1 683
		Autres subventions d'investissement	6 504 316
Stocks et en-cours	836 442	Capitaux propres (I)	7 610 640
Créances d'exploitation	366 620		
Autres créances	3 558 405	Autres fonds propres (II)	1 857 987
Total Actif Circulant (II)	4 761 467	Provisions pour risques et charges(III)	4 187 069
Valeurs mobilières de placement	0	Emprunts et dettes	1 109 383
Disponibilités	5 673 794	Fournisseurs et comptes rattachés	2 761 122
Total Trésorerie (III)	5 673 794	Dettes fiscales et sociales	1 145 556
		Autres dettes	2 139 514
		Total Dettes (IV)	7 155 575
Comptes de régularisation (IV)	439 173	Comptes de régularisation (V)	1 056 687
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	21 867 959	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	21 867 959

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	27 078 414
dont subvention d'exploitation	18 041 427
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	27 077 659 11 759 099
RESULTAT D'EXPLOITATION	755
Total des produits financiers	280
Total des charges financières	724
RESULTAT FINANCIER	-445
Total des produits exceptionnels	24 790
Total des charges exceptionnelles	26 783
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 993
Bénéfice transféré	0
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	
BENEFICE OU PERTE	-1 683

